

Abattage d'un drone malien *Les militaires algériens ont la gâchette facile*

*Réaction tripartite de Bamako, Ouagadougou et Niamey
qui rappellent leurs ambassadeurs respectifs en Algérie*



Page 2

La junte se plie en quatre pour surmonter la crise avec Paris

Un rétropédalage d'Alger concernant le Sahara marocain serait-il envisageable ?

Page 3

Quand la clarté dérange

Driss Lachgar face au silence des analystes et des médias

Le silence autour du discours de Driss Lachgar n'est pas anodin. Il révèle un malaise, une gêne face à une vérité dérangeante. Mais au-delà de ce silence, ce discours marque peut-être le début d'un renouveau : celui d'une parole politique audacieuse, enracinée dans les réalités du pays, tournée vers un avenir juste, équilibré, et démocratique.

Par Mohamed Assouali

Page 4

Participation du Premier secrétaire de l'USFP à une conférence-débat sur la politique au Maroc

Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachgar, prendra part à une conférence-débat sur «La politique au Maroc. L'opposition politique et la participation dans la prise de décision. Quel rôle en vue de l'édification de l'équilibre politique dans le pays».

Cette conférence-débat, prévue ce mardi à 18h30 à l'Institut HEM à Casablanca, verra également la présence de Nabil Benabdallah, Secrétaire général du PPS, et de Mohammed Ouzine, Secrétaire général du MP.



Abattage d'un drone malien

Les militaires algériens ont la gâchette facile

Réaction tripartite de Bamako, Ouagadougou et Niamey qui rappellent leurs ambassadeurs respectifs en Algérie

Actualité



Les relations entre la junte militaire algérienne, le Mali, le Burkina Faso et le Niger traversent depuis des mois une période de fortes turbulences.

En effet, le Mali et ses alliés du Niger et du Burkina Faso ont annoncé dimanche dernier le rappel de leurs ambassadeurs respectifs en Algérie, qu'ils ont accusée d'avoir abattu fin mars un drone de l'armée de Bamako en territoire malien.

Soutien d'Alger aux groupes terroristes

Le 1er avril, Alger avait annoncé avoir abattu un drone de reconnaissance armé qui avait pénétré son espace aérien. A la suite d'une enquête, le Mali a "conclu avec une certitude absolue que le drone a été détruit suite à une action hostile préméditée du régime algérien", a affirmé dans un communiqué le ministère malien des Affaires étrangères.

"Le collège des chefs d'Etat de l'AES (Alliance des Etats du Sahel) décide de rappeler pour consultations les ambassadeurs des Etats membres accrédités à Alger" après l'abattage de ce drone malien, ont annoncé les trois pays dans un communiqué commun.

Selon les autorités maliennes,

l'épave du drone a été localisée à 9,5 kilomètres au sud de la frontière avec l'Algérie.

"La distance entre le point de rupture de liaison avec l'appareil et le lieu de localisation de l'épave est de 441 mètres. Ces deux points sont tous situés sur le territoire national", a précisé le communiqué, ajoutant que l'aéronef "est tombé à la verticale, ce qui, probablement, ne peut s'expliquer que par une action hostile causée par des tirs de missiles sol-air ou air-air".

"Face à la gravité de cet acte d'agression inédit", le Mali "condamne avec la dernière rigueur cette action hostile, inamicale et condescendante des autorités algériennes", a poursuivi la même source.

Les autorités maliennes ont par ailleurs, annoncé plusieurs mesures de protestation contre Alger, notamment la convocation de l'ambassadeur algérien à Bamako, le retrait avec effet immédiat du Comité d'état-major conjoint (CEMOC) - une alliance de plusieurs forces armées du Sahel pour lutter contre le terrorisme -, et une plainte devant des instances internationales "pour actes d'agression".

Les autorités maliennes ont accusé ouvertement la junte militaire d'Alger de protéger et de couvrir les

mouvements terroristes opérant dans le nord du pays.

A rappeler que certains groupes jihadistes armés actifs au nord du Mali ou près des frontières nigériennes bénéficieraient d'une forme de tolérance, voire de soutien logistique ou diplomatique de la part de l'Algérie.

Selon les observateurs, plusieurs preuves confirment le soutien d'Alger à ces groupes terroristes qui visent à déstabiliser les pays du Sahel. Il s'agit notamment de relations secrètes entre Alger et certains chefs de groupes armés sahéliens, en particulier des éléments issus d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) ou de groupes touaregs, ainsi que l'accueil de figures de groupes terroristes sur le sol algérien.

Rejet de l'ingérence algérienne

En plus du soutien aux groupes jihadistes, les pays du Sahel dénoncent l'ingérence de la junte d'Alger dans leurs affaires intérieures. Tout a commencé par la tentative de l'Algérie, en 2024, de jouer un rôle de médiateur dans la crise institutionnelle nigérienne, née du coup d'Etat ayant renversé le président Mohamed Bazoum. L'initiative algérienne avait été

perçue à Alger comme un geste diplomatique visant à éviter une intervention militaire de la CEDEAO.

Mais les autorités nigériennes ont rejeté cette initiative, la qualifiant de "tentative de déstabilisation", accusant Alger de "se poser en donneur de leçons" sans reconnaissance de la souveraineté populaire exprimée à travers les nouvelles autorités de transition.Ô

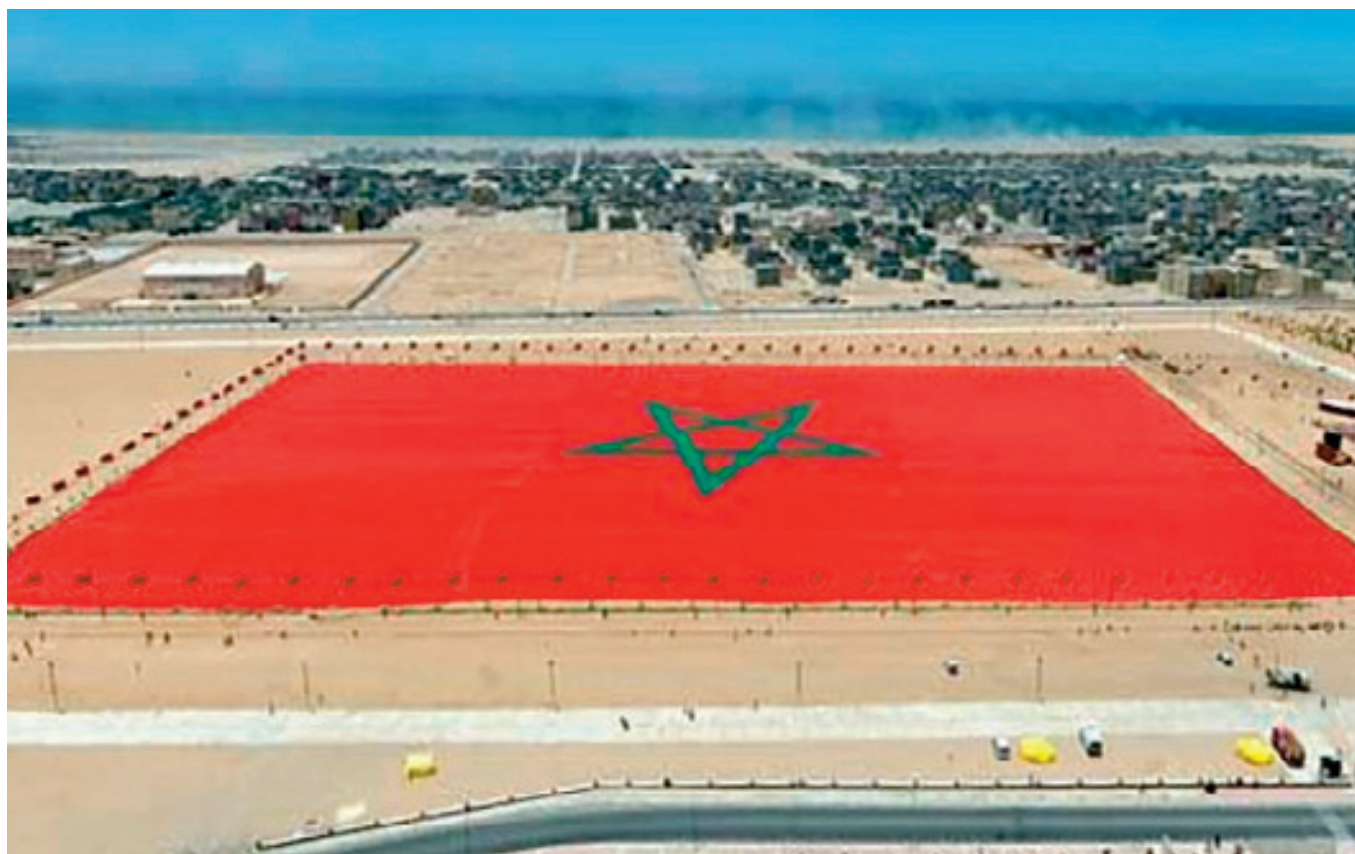
Dans un communiqué conjoint publié récemment, les gouvernements militaires du Mali, du Burkina Faso et du Niger ont accusé l'Algérie d'"ingérence dans leurs affaires intérieures" et dénoncé une tentative de division et d'isolement de l'AES. Ils reprochent à Alger de ne pas reconnaître la légitimité de leurs transitions et de s'aligner, de manière implicite, sur les positions occidentales.

La crise diplomatique actuelle entre l'Algérie et les pays de l'AES révèle une fracture profonde au sein du Sahel, où la junte militaire algérienne, au lieu de jouer un rôle positif pour garantir la stabilité de cette région, préfère adopter une position ambiguë en protégeant certains groupes jihadistes opérant à la frontière des pays avoisinant l'Algérie.

Elias Rayane

La junte se plie en quatre pour surmonter la crise avec Paris

Un rétropédalage d'Alger concernant le Sahara marocain serait-il envisageable ?



Les Algériens se sont rendus à l'évidence à propos du différend pesant qui a longtemps opposé leur direction politico-militaire à leurs voisins marocains.

Longtemps bernés par les mensonges éhontés de ces dirigeants quant à une hostilité profonde du Maroc à leur égard, ils découvrent à travers le dégel de la crise des rapports franco-algériens n'ayant été justifiée au regard de la junte au pouvoir que par la reconnaissance française de la souveraineté du Royaume du Maroc sur ses provinces du Sud, la fragilité et l'errance déraisonnable de ceux qui président à leur destinée.

La direction politique de l'Algérie, notamment le président Abdelmajid Tebboune, persiste et signe. Au lendemain du long entretien avec son homologue français Emmanuel Macron exprimant la volonté de normaliser les rapports et échanges entre Paris et Alger, les médias à la botte de la junte au pouvoir se sont lancés dans des commentaires mystifiant sans vergogne la réalité des faits en laissant entendre que la France allait reconsidérer sa position de soutien franc à la souveraineté du Maroc sur son Sahara alors même que la question de l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc n'a nullement, ne serait-ce que verbalement, été évoquée dans ledit échange téléphonique entre les deux dirigeants français et algérien.

D'ailleurs, c'est ce même Alger, après de longs mois de tensions avec Paris, qui cède en initiant un accord mettant un terme à la

crise qui ne faisait qu'envenimer davantage l'état des rapports des deux pays sur tous les plans.

Ainsi alors que la France impose son agenda, le président algérien enterme totalement la question du Sahara devenue subitement un « non-sujet » (...)

Réagissant à la tempête de désinformation et de mystification menée en grande pompe par les organes de propagande algériens déformant la teneur de l'échange entre les deux chefs d'Etat français et algérien, dès l'amorce du dégel des rapports entre les deux pays, Paris réitère sa position favorable à la souveraineté du Maroc sur ses territoires du Sud.

Le chef de la diplomatie française, Jean-Noël Barrot, a déclaré dès le lendemain du dégel franco-algérien : « Même si nous en avons déjà parlé, il y a quelques mois, nous avons exprimé notre vision du présent et de l'avenir du Sahara, qui s'inscrivent dans le cadre de la souveraineté marocaine ».

Il s'agit là d'une prise de position ferme qui intervient notamment juste au lendemain de la « réconciliation » entre Paris et Alger.

Par ailleurs, pour Jean-Noël Barrot, le plan d'autonomie proposé par le Maroc est non seulement valable, mais demeure la seule voie sérieuse. « Ce que nous avons dit vraiment, c'est qu'il n'y a pas aujourd'hui d'autres solutions réalistes et crédibles » a-t-il explicitement souligné.

Pour sa part, le président du Sénat français, Gérard Larcher, en visite officielle au

Maroc, a mis en avant la solidité des relations et échanges entre Rabat et Paris en mettant l'accent sur la nécessité de renforcer davantage la coopération interparlementaire entre les deux pays.

Gérard Larcher, dont la visite intervient dans un contexte de rapprochement marqué par la reconnaissance actée du rôle géostratégique du Maroc en Afrique, tout en mettant en avant l'importance de la diplomatie parlementaire, a reconfirmé la position de la France quant à la souveraineté du Maroc sur son Sahara, en précisant que la politique étrangère de la France n'est pas celle d'un gouvernement, mais bien celle de la République française.

Dans le contexte de cette dynamique fortement exprimée et intensément déployée, l'on peut noter que Paris vient de procéder à une mise à jour de sa conception de la carte officielle de l'Afrique du Nord intégrant pleinement le Sahara dans le territoire du Royaume du Maroc.

Si cet ajustement cartographique a l'allure d'une apparence technique, la portée va au-delà des simples considérations géographiques et géopolitiques, car cela acte avec une précision pour le moins limpide, l'intégration actée et exhaustive du Sahara dans les limites du territoire marocain.

Cela a, en fin de compte, une portée diplomatique et géopolitique claire et nette s'inscrivant, en tout état de cause, dans un processus de refonte géopolitique et stratégique des relations entre le Maroc et la

France.

D'ailleurs, cela remonte bien au mois d'octobre 2024, lorsque, devant le Parlement marocain réuni en séance solennelle, le président Emmanuel Macron avait prononcé un discours qualifié dès lors d'historique.

Le chef de l'Etat français avait clairement exprimé un soutien tout à fait infaillible et explicite à la souveraineté du Maroc sur le Sahara, discours clair et sans équivoque qui a, de ce fait, été salué par la quasi-totalité des chancelleries européennes.

En somme, cette tournure s'inscrit dans un agenda large et multilatéral. Et dans ce cadre, la France, assurant d'ores et déjà la présidence tournante du Conseil de sécurité de l'ONU, pourrait, à partir de cette position, s'atteler à faire infléchir la position des Nations unies sur le dossier saharien. A cet égard, nombre d'observateurs estiment que Paris va chercher à inciter à une résolution plus explicite au profit de l'initiative du Maroc...

Quant au voisin de l'Est, il semble que compte tenu d'un isolement aussi régional que continental et international de plus en plus pesant, et devant une dynamique totalement défavorable à toutes ses prétentions et sous la pression d'objurgations tonnantes de toutes parts, des signaux se profilant de l'attitude et de déclarations à peine feutrées pré-sagent, selon certains milieux d'observateurs, d'une refonte radicale de sa position, par ailleurs clairement intempestive...

Rachid Meftah

Quand la clarté dérange

Driss Lachguar face au silence des analystes et des médias



A l'heure où le discours politique est souvent noyé dans l'ambiguïté et les slogans creux, la parole claire devient un acte de courage. Et lorsque cette parole provient d'un dirigeant expérimenté, à l'image de Driss Lachguar, Premier secrétaire de l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP), elle ne laisse pas indifférent — ou plutôt, elle dérange. Le récent entretien accordé par M. Lachguar aux médias Al Omk et WachKayn en est la preuve éclatante : un message lucide, audacieux et structuré sur des sujets majeurs, que certains ont préféré ignorer plutôt que d'affronter.

Un positionnement assumé sur la Palestine

Le Premier secrétaire a exprimé, avec hauteur de vue, une position équilibrée sur la question palestinienne. Refusant les surenchères idéologiques, il a réaffirmé l'engagement du Maroc, officiel et populaire, sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods. Pourtant, certains « analystes » se sont empressés de minimiser cette prise de position, révélant davantage leurs arrière-pensées partisans que leur capacité d'analyse.

Cette attitude occulte la singularité marocaine : un soutien indéfectible à la cause palestinienne, fondé sur des principes constants, et non sur des fluctuations conjoncturelles ou des calculs politiques.

Une diplomatie nationale cohérente, de la Palestine concernant le Sahara marocain

Les propos de M. Lachguar sur la question du Sahara marocain s'inscrivent dans une continuité stratégique. Il a rappelé la nécessité de réinterroger l'approche onusienne et de capitaliser sur les acquis diplomatiques historiques : reconnaissance par des puissances majeures, retrait de reconnaissance de la pseudo-«RASD» par plusieurs pays, et dynamique des consulats dans les provinces du Sud (Laâyoune et Dakhla).

Mais là encore, le silence a dominé. Où sont les analyses qui replacent ces succès dans une lecture globale des équilibres diplomatiques ? Où est la reconnaissance du rôle actif de l'USFP dans la diplomatie parallèle progressiste, notamment en Amérique latine et au sein de l'Internationale socialiste ?

Un avertissement ignoré sur le bilan gouvernemental

M. Lachguar a alerté sur la tentative du gouvernement de présenter un bilan à mandat, en pleine crise sociale et économique. Il y voit une manœuvre de diversion, destinée à masquer les échecs en matière d'emploi, de cherté de la vie et de dialogue social.

Cet avertissement, pourtant capital, a été escamoté. Le discours gouvernemental, porté de façon fragmentée par des ministres en quête de visibilité, trahit l'absence de cohésion

et de solidarité gouvernementale. Un constat alarmant, renforcé par les tentatives de contrôle des institutions de gouvernance, contre lesquelles le Souverain a dû rappeler, à travers ses nominations récentes, l'exigence d'indépendance.

Le risque d'un pouvoir sans contrepoids

L'alerte lancée par M. Lachguar sur le risque de « surpuissance » de la majorité actuelle mérite l'attention. En contrôlant l'exécutif, les collectivités territoriales, les chambres professionnelles, cette majorité fragilise les équilibres démocratiques et marginalise l'opposition.

Mais malgré cette mainmise institutionnelle, les résultats sont décevants : flambée des prix, montée du chômage, creusement des inégalités. Pire encore : l'absence de débat public sur les questions électorales, à l'approche d'échéances électorales en 2026 et en 2027.

Une réforme électorale à l'ombre des projecteurs

Le Premier secrétaire a soulevé des points fondamentaux : l'impact du dernier recensement sur la carte électorale, la nécessité de repenser le découpage électoral, le mode de scrutin, le seuil électoral, l'inscription des électeurs... Autant de sujets qui devraient ouvrir un grand débat national.

Mais le silence des médias et des analystes interroge. Souhaite-t-on redessiner le paysage

électoral dans l'ombre, sans la participation de l'opposition et des citoyens ? Une telle démarche porterait un coup dur au pluralisme et à la confiance démocratique.

Un enjeu majeur à l'horizon 2030

Cette réflexion prend une dimension encore plus grave à l'heure où le Maroc se prépare à accueillir un événement mondial : la Coupe du Monde 2030. Il est impératif de projeter une image de pays moderne, transparent, s'appuyant sur des institutions fortes et ouvertes au dialogue. Comment peut-on aspirer à cette image à l'international, tout en réduisant l'espace du débat démocratique en interne ?

Un appel à un nouveau pacte politique

Le message de Driss Lachguar dépasse le cadre partisan. Il s'agit d'un appel sans appel, pour un nouveau contrat démocratique entre la majorité et l'opposition. Un contrat fondé sur la responsabilité, la participation, et le respect des règles du jeu institutionnel. L'USFP s'inscrit pleinement dans cette dynamique, que ce soit dans l'opposition ou dans une future coalition gouvernementale responsable, notamment en perspective des grands chantiers de 2030.

Entre parole et action : un parti en mouvement

Mais pour transformer cette ambition en réalité, l'USFP doit renforcer ses structures locales et régionales, mobiliser ses organisations parallèles, et renouer avec les attentes concrètes des citoyens. Cela passe par une sélection rigoureuse des candidats, des programmes électoraux réalistes, et des campagnes électorales exemplaires.

Ce n'est qu'à ce prix que la confiance pourra être rétablie et que l'USFP pourra incarner une alternative politique crédible, porteuse d'un projet national à la hauteur des enjeux.

Conclusion :

Le silence autour du discours de Driss Lachguar n'est pas anodin. Il révèle une malaise, une gêne face à une vérité dérangeante. Mais au-delà de ce silence, ce discours marque peut-être le début d'un renouveau : celui d'une parole politique audacieuse, enracinée dans les réalités du pays, tournée vers un avenir juste, équilibré, et démocratique.

Par Mohamed Assouali
Membre de la Commission nationale d'arbitrage et d'éthique-USFP



Grande marche à Rabat pour soutenir le peuple palestinien

La ville de Rabat a été, dimanche, le théâtre d'une grande marche, traduisant le soutien et la solidarité et du peuple marocain avec le peuple palestinien victime d'une agression israélienne ayant coûté la vie à des milliers d'âmes innocentes.

Cette marche qui a traversé les grands boulevards et artères de la capitale a connu la participation de dizaines de milliers de personnes représentant les différentes catégories politiques, sociales et syndicales. Une

marche pacifique lors de laquelle les participants, brandissant les drapeaux marocains et palestiniens, ont dénoncé l'agression israélienne, appelant la communauté internationale à agir en vue de stopper ce massacre du 21^{ème} siècle.

Cette marche dominicale est une preuve de plus faite pour rappeler l'engagement des Marocains, dans toutes leurs composantes, dans la défense de la cause palestinienne.



150^{ème} assemblée de l'Union interparlementaire

Adoption de la Déclaration de Tachkent



Les parlementaires des pays non alignés, réunis dimanche à Tachkent (Ouzbékistan), dans le cadre de la 150^{ème} assemblée de l'Union interparlementaire (UIP), ont adopté la Déclaration de Tachkent.

Dans cette déclaration, les membres du réseau des parlements du mouvement des non-alignés, dont le Maroc, réunis à leur 4^{ème} conférence, ont réaffirmé leur "attachement indéfectible" aux principes et aux objectifs du mouvement des pays non-alignés, notamment la souveraineté, l'intégrité territoriale, la coexistence pacifique et la coopération multilatérale, ainsi que le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres nations. Ils ont rappelé les efforts "visionnaires" des fondateurs

du mouvement pour encourager la coexistence pacifique, la coopération et le développement durable parmi toutes les nations.

Les participants à la conférence ont souligné aussi le rôle central de la loi, de la justice et de la bonne gouvernance dans la réalisation des droits humains et des libertés fondamentales et reconnaissent le rôle des parlements des États membres du mouvement des non-alignés dans la garantie du respect des principes fondateurs du mouvement ainsi que dans la réalisation de ses idéaux et de ses objectifs. Ils se sont dits, en outre, préoccupés par la persistance de problèmes mondiaux complexes, y compris les tensions géopolitiques, les conflits armés, la recrudescence des inégalités économiques, le

changement climatique, les crises d'énergie et d'alimentation, les guerres commerciales en cours et la menace de pandémies, qui représentent tous des défis importants pour l'humanité. Les parlementaires ont également réitéré l'importance de la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement, de la sécurité alimentaire, de l'éradication de la pauvreté, de la durabilité environnementale et de la réduction de la fracture numérique.

Tenue sous le thème "célébrer 70 ans de l'esprit de Bandung : Le rôle des parlements dans la préservation des principes de Bandung".

La 4^{ème} conférence du Réseau des parlements

du Mouvement des pays non-alignés a connu la participation d'une importante délégation marocaine, conduite par le président de la Chambre des conseillers, Mohamed Ould Errachid.

La 150^{ème} assemblée de l'UIP, qui se tient du 05 au 09 avril à Tachkent, a pour thème général "L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale". Créée en 1889 et basée à Genève, l'UIP est une organisation mondiale qui favorise la diplomatie parlementaire et donne aux parlements et aux parlementaires les moyens de promouvoir la paix, la démocratie et le développement durable dans le monde.

Le Maroc défend "avec une ferme détermination" le respect de l'intégrité territoriale des États

Le Maroc défend «avec une ferme détermination» les principes de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, a indiqué, dimanche à Tachkent (Ouzbékistan), Mohamed Ould Errachid, président de la Chambre des conseillers.

Le Royaume défend les mêmes principes qui ont inspiré la création du mouvement des non-alignés, à savoir "le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures et la résolution pacifique des conflits", a dit M. Ould Errachid, lors de la 4^{ème} Conférence du réseau des parlements du mouvement des non-alignés, organisée dans le cadre de la 150^{ème} assemblée de l'UIP. Le Maroc adopte une vision stratégique globale fondée sur la promotion de la paix et de la sécurité internationales, la consolidation des valeurs de solidarité effective, de coopération fructueuse et d'intégration, a souligné le responsable parlementaire.

Lors de cette conférence, le président de la Chambre des conseillers a fait remarquer que les parlements sont appelés à jouer un rôle plus efficace dans la promotion du dialogue et la recherche de solutions innovantes permettant de faire face aux défis et répondre aux aspirations des peuples. Il a tenu à rappeler le lancement par Sa Majesté le Roi Mohammed VI de partenariats "stratégiques fructueux et ouverts" et des initiatives "pionnières et ambitieuses" pour renforcer la coopération et consolider les valeurs de solidarité, notamment au niveau du Sud. Il s'agit de grands projets stratégiques visant à renforcer la sécurité et la stabilité régionales et à promouvoir le développement durable, en particulier aux niveaux africain et atlantique, a-t-il dit, relevant que ces projets établissent une nouvelle vision de l'intégration et de la coopération multidimensionnelle.

L'ONU, "seul cadre légitime" pour traiter du différend régional autour du Sahara marocain

L'Organisation des Nations Unies et le processus onusien sont le "seul cadre légitime" pour traiter du différend régional artificiel créé autour du Sahara marocain, a indiqué, lundi à Tachkent (Ouzbékistan), le Président de la Chambre des conseillers, Mohamed Ould Errachid.

"Certaines parties ont pris l'habitude d'exploiter les forums internationaux pour soulever la question du Sahara marocain en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies et du processus onusien, qui restent le seul cadre légitime pour traiter ce différend régional artificiel", a dit M. Ould Errachid, qui intervenait lors d'un débat public en marge de la 150^{ème} assemblée de l'UIP.

"Une telle attitude déviante traduit des positions qui ne participent pas du souci de défendre les intérêts des populations ni d'une volonté réelle

de contribuer aux efforts visant à parvenir à une solution politique à ce différend régional artificiel", a-t-il dit.

Il s'agit, en fait, d'une intention préméditée d'exploiter la question du Sahara marocain à "des fins géopolitiques étroites, au service d'agendas planifiés dans les coulisses et préparés de manière incompatible avec les principes de l'Organisation (des Nations Unies), y compris l'autodétermination", a souligné le président de la Chambre des conseillers, rappelant qu'il est lui-même représentant élu des habitants des provinces du sud dans les conseils locaux et régionaux, et fils du Sahara marocain, plus précisément de la ville de Laâyoune, plus grande ville de la région.

Le responsable a, par ailleurs, souligné que les espaces de dialogue et de consultation, à l'instar de

l'Assemblée de l'UIP, doivent rester des forums d'échange de points de vue et de coordination des efforts sur des questions d'intérêt commun, loin de toute considération ou ordre du jour étroit, d'une manière qui serve la stabilité et la paix régionales et internationales, favorise la compréhension entre les peuples et permette d'atteindre les objectifs de l'organisation.

M. Ould Errachid a, d'autre part, souligné l'importance du thème de la 150^{ème} assemblée de l'UIP, "L'action parlementaire pour le développement social et la justice sociale", relevant que ce thème reflète l'engagement renouvelé de l'organisation à renforcer le rôle des parlements nationaux en faveur du développement durable.

Il a saisi l'occasion pour saluer la décision du président de l'Assemblée Générale des Nations

Unies de nommer l'ambassadeur et représentant permanent du Maroc, auprès de cette organisation pour co-faciliter le processus de négociation onusien relative aux modalités de la déclaration politique du prochain Sommet mondial du développement social.

Cette reconnaissance de l'ONU "reflète la confiance placée par la communauté internationale en le Maroc en tant qu'acteur responsable et engagé" et représente une "reconnaissance méritée des efforts considérables déployés par le Maroc sous la sage direction de Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour renforcer et consolider les piliers de l'Etat social et réaliser la justice sociale, qui est l'un des principaux piliers du nouveau projet de développement du Royaume du Maroc", a ajouté M. Ould Errachid.



Droits de douane

Panique sur les marchés, Trump inflexible



Vient de paniquer sur les marchés: les Bourses asiatiques plongent et les places européennes s'acheminent vers une nouvelle chute face à l'inflexibilité du président américain Donald Trump sur les droits de douane qu'il a imposés au reste du monde.

De Tokyo à Shanghai en passant par Séoul et Taïpei, les principaux indices asiatiques, fermés vendredi, ont emboîté le pas à Wall Street, qui a fini la semaine passée sur sa pire journée depuis 2020. A Hong Kong, l'indice phare Hang Seng s'est effondré lundi de plus de 12% - sa pire séance depuis la crise financière de 2008.

En Europe comme aux Etats-Unis, les marchés étaient attendus en forte baisse lundi. Le pétrole a touché un plus bas depuis près de quatre ans dans la nuit.

Interrogé sur la réaction violente des Bourses à son offensive commerciale, Donald Trump a fait valoir dimanche qu'il "(fallait) parfois prendre un traitement pour se soigner".

Il a assuré que son pays était "beaucoup plus fort" depuis l'annonce de ces mesures et estimé que la chute des marchés n'était pas une volonté délibérée de sa part.

Le président républicain reproche aux partenaires économiques des Etats-Unis de les "piller". En conséquence, il a décidé d'imposer un taux universel de 10% de taxe douanière sur tous les produits importés aux Etats-Unis, entré en vigueur samedi. Il va être relevé, dès mercredi, pour plusieurs dizaines de partenaires commerciaux majeurs, notamment l'Union européenne (20%) et la Chine (34%).

En réplique, la Chine a annoncé vendredi ses propres droits de douane, alimentant les risques d'escalade destructrice pour

l'économie mondiale. Ces contre-mesures - 34% de taxes sur les importations américaines - visent à ramener les Etats-Unis sur "la bonne voie", a avancé Ling Ji, vice-ministre du Commerce.

La Chine restera toutefois "une terre sûre" pour les investissements étrangers, a-t-il assuré.

"Nous avons des déficits commerciaux massifs avec la Chine, l'Union européenne et beaucoup d'autres", a écrit dimanche Donald Trump sur son réseau Truth Social.

"La seule manière de régler ce problème, ce sont les droits de douane, qui vont rapporter des dizaines de milliards de dollars aux Etats-Unis", a-t-il ajouté.

Au même moment, un grand nombre de pays cherchent, chacun de son côté, à convaincre Donald Trump de les épargner.

M. Trump a assuré avoir discuté pendant le week-end "avec beaucoup d'Européens, d'Asiatiques, au monde entier. Il veulent tous désespérément parvenir à un accord".

"Plus de 50 pays ont approché le gouvernement au sujet d'une réduction de leurs barrières douanières, de leurs droits de douane et l'arrêt de leur manipulation de changes", a déclaré le ministre des Finances Scott Bessent sur la chaîne NBC.

"Nous allons voir si ce qu'ils ont à proposer est crédible", a expliqué Scott Bessent au sujet des partenaires commerciaux des Etats-Unis, "parce qu'après, 20, 30, 40, 50 ans de mauvais comportements, on ne peut pas repartir de zéro".

Les dirigeants européens ont eux multiplié les contacts au cours du week-end avant une réunion lundi à Luxembourg des ministres du Commerce extérieur de l'UE

pour préparer "la réponse européenne aux Etats-Unis".

"Le monde tel qu'on le connaissait a disparu", a résumé le Premier ministre britannique Keir Starmer au sujet de cette remise en cause de l'ordre mondial du commerce.

Le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu devait rencontrer lundi M. Trump à Washington pour évoquer entre autres la nouvelle taxe douanière de 17% que les Etats-Unis prévoient d'infliger à Israël.

De son côté, le plus haut dirigeant vietnamien, le secrétaire général du parti communiste To Lam, a demandé un délai d'"au moins 45 jours" avant l'entrée en vigueur de droits de douane de 46% sur la production vietnamienne exportée aux Etats-Unis.

Ce report laisserait le temps, selon lui, aux deux pays de "parvenir à un accord le plus rapidement possible".

"Ce n'est pas le genre de chose que vous pouvez négocier en quelques jours ou quelques semaines", a prévenu pour sa part Scott Bessent, laissant entendre que ces taxes pourraient rester en vigueur plusieurs mois au moins.

Les pays qui ont proposé d'ouvrir des discussions "le font parce qu'ils comprennent qu'ils vont subir une bonne partie de ces droits de douane", a jugé le principal conseiller économique de la Maison Blanche, Kevin Hassett.

Il s'opposait ainsi à la thèse selon laquelle ces nouvelles taxes allaient surtout pénaliser l'économie américaine, même s'il a concédé qu'il pourrait "y avoir des hausses de prix". "Je ne pense pas qu'on va voir un effet majeur sur les consommateurs aux Etats-Unis", a-t-il insisté.

La plupart des économistes s'attendent pourtant à ce que les nouveaux droits sur les produits importés aux Etats-Unis provoquent une accélération de l'inflation et freinent la consommation.

Lire également page 10

L'Europe doit s'adapter à un "changement de paradigme" du commerce mondial

L'Europe doit s'adapter à un "changement de paradigme" du commerce mondial, a souligné lundi le commissaire européen en charge du commerce Maros Sefcovic au Luxembourg, où se réunissent les ministres du Commerce extérieur de l'UE, pour répondre à la hausse des droits de douane imposée par les Etats-Unis.

La discussion sert à "préparer" la réponse européenne à l'augmentation de taxes douanières américaines, à s'assurer que les entreprises européennes reçoivent un "soutien adéquat" et à "accélérer" des négociations de libre échange avec le reste du monde, a déclaré M. Sefcovic avant le début de cette réunion.

Donald Trump a lancé une offensive protectionniste sans équivalent depuis les années 1930, avec une série de hausse de taxes douanières, dont 20% pour les marchandises de l'Union européenne.

La Commission européenne essaye de négocier avec Washington tout en préparant des mesures de rétorsion si les discussions n'aboutissent pas.

Les 27 veulent afficher leur unité face à cette menace de guerre commerciale.

"Nous voulons plus de commerce et plus de coopération avec les Etats-Unis (...) Nous sommes en faveur d'une solution négociée", a déclaré à la presse Benjamin Dousa, ministre suédois du Commerce extérieur.

"Toutes les options sont sur la table", a-t-il ajouté, en plaidant pour une réponse de l'UE "bien ciblée" afin "de ne pas nuire davantage aux entreprises européennes qu'aux entreprises américaines".

Le ministre allemand de l'Economie, Robert Habeck, a déclaré que l'Europe devait être prête à utiliser son "bazooka" - l'instrument "anticoercition" - contre les Etats-Unis, tandis que la France a exhorté l'UE à n'exclure aucune option.

L'UE s'est dotée en 2023 de cet instrument européen commun qui vise à punir tout pays utilisant des armes économiques pour faire pression sur elle.

Jamais utilisé jusqu'ici, cet instrument "anticoercition" a été pensé comme un outil de dissuasion, à activer après épuisement des voies diplomatiques.

Il autorise différents types de représailles: gel de l'accès aux marchés publics, blocage d'autorisations de mise sur le marché de certains produits, ou encore un blocage d'investissements.

En Cisjordanie et à Jérusalem, des Palestiniens en grève pour demander la fin de la guerre à Gaza



Des Palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est occupées ont répondu lundi à un appel à la grève générale pour exiger la fin de la guerre à Gaza qui dure depuis exactement 18 mois.

"J'ai parcouru la ville aujourd'hui et je n'ai pas trouvé un seul endroit ouvert", a déclaré à l'AFP Fadi Saadi un commerçant de Bethléem, en Cisjordanie occupée.

De nombreuses rues sont en effet désertes. Les commerces sont fermés, tout comme les écoles et la plupart des administrations publiques en Cisjordanie, un territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967.

puis 1967.

Une coalition regroupant plusieurs mouvements politiques palestiniens -- y compris les principales formations rivales, le Fatah et le Hamas -- avait appelé à la grève la veille pour "mettre fin au génocide et au massacre en cours infligés à notre peuple".

Elle a appelé à une grève "dans tous les territoires palestiniens occupés, dans les camps de réfugiés (...) et parmi ceux qui sont solidaires de notre cause".

A Ramallah, où siège l'Autorité palestinienne en Cisjordanie occupée, les bâtiments publics sont restés fermés, a constaté un journaliste de l'AFP.

Un rassemblement était prévu en fin de matinée dans le centre de cette ville où se trouvent la plupart des ministères de

l'Autorité palestinienne, qui n'exerce qu'une autorité limitée en Cisjordanie occupée.

"Cette fois, la grève est sérieuse, et l'engagement de la population est important car l'agression israélienne touche désormais tous les foyers palestiniens, que ce soit en Cisjordanie ou à Gaza", a commenté Issam Baker, coordinateur des mouvements à Ramallah.

"Nous avons constaté un engagement total en soutien à la grève aujourd'hui dans toute la Cisjordanie, ce qui ne s'était pas produit depuis le 7 octobre" 2023, date du début de la guerre à Gaza, a confirmé une source sécuritaire de l'Autorité palestinienne.

Les magasins étaient également fermés à Jérusalem-Est, secteur de la ville où vit une majorité de Palestiniens, occupé et annexé par Israël depuis 1967.

Après deux années particulièrement meurtrières, les violences ont explosé en Cisjordanie depuis le début de la guerre à Gaza, déclenchée par l'attaque sans précédent du mouvement islamiste palestinien Hamas en Israël le 7 octobre 2023.

Au moins 918 Palestiniens, parmi lesquels de nombreux combattants, mais aussi beaucoup de civils, ont été tués en Cisjordanie par des soldats ou des colons israéliens, selon des données de l'Autorité palestinienne.

Macron dit s'opposer "fermement aux déplacements de populations et à toute annexion" à Gaza et en Cisjordanie

Le président français, Emmanuel Macron, a affirmé lundi lors d'une visite en Egypte qu'il s'opposait "fermement aux déplacements de populations et à toute annexion de Gaza comme de la Cisjordanie".

"Il s'agirait d'une violation du droit international, d'une menace grave pour la sécurité de toute la région, y compris celle d'Israël", a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse au Caire, au côté de son homologue égyptien, Abdel Fattah al-Sissi.

Poursuivi pour tentative de coup d'Etat

Bolsonaro mobilise massivement ses partisans

L'ancien président brésilien Jair Bolsonaro a rassemblé des dizaines de milliers de ses partisans dimanche à Sao Paulo, pour une première manifestation depuis que la Cour suprême a décidé de le juger pour tentative présumée de coup d'Etat.

"Ce qu'ils veulent vraiment, ce n'est pas m'enfermer: ils veulent me tuer, parce que je suis une épine dans leur gorge", a-t-il lancé devant la foule, en faisant référence aux juges qu'il accuse de le persécuter.

Selon les calculs de l'Université de Sao Paulo, environ 45.000 personnes ont participé au défilé sur l'emblématique avenue Paulista. En mars, M. Bolsonaro avait rassemblé 18.000 personnes à Rio de Janeiro, selon la même source.

La manifestation visait à réclamer l'amnistie des plus de 500 personnes condamnées pour les événements du 8 janvier 2023 à Brasília.

Une semaine après l'investiture de Luiz Inacio Lula da Silva, et en l'absence de Jair Bolsonaro, alors aux Etats-Unis, des milliers de sympathisants bolsonaristes avaient envahi et saccagé les bâtiments de la Cour suprême, du Parlement et du palais présidentiel, appelant à une intervention militaire.

"Il n'y a pas eu de coup d'Etat", ont scandé au rythme d'un groupe de percussions les manifestants, dont beaucoup étaient vêtus du maillot de l'équipe de football du Brésil, que le bolsonarisme s'est approprié comme symbole.

Des vendeurs ambulants proposaient des masques du président américain Donald Trump, des Bibles et des drapeaux des Etats-Unis et d'Israël, pays dont M. Bolsonaro fait souvent l'éloge.

Certains s'étaient munis de bâtons de rouge à lèvres, devenus un symbole bolsonariste. Une allusion à Débora Rodrigues, pla-

cée en détention provisoire pendant deux ans pour avoir participé au soulèvement du 8 janvier 2023 et avoir taché de rouge à lèvres la statue de la Justice devant la Cour suprême fédérale.

"L'utilisation de cette arme vous fait prendre 14 ans", ont ironisé plusieurs manifestants sur des pancartes en forme de rouge à lèvres.

"Je veux un Brésil meilleur pour ma fille, sans gouvernements qui volent. Bolsonaro n'a pas volé et c'est pour ça qu'ils sont contre lui", a déclaré à l'AFP Derlaine Costa, une employée de maison de 43 ans qui participe à la marche avec sa fille de 12 ans.

"Si Bolsonaro est emprisonné, je me posterai sans armes devant la prison, avec seulement ma foi en Dieu et mon drapeau", a affirmé pour sa part Sergio Lima, un retraité de 65 ans.

Le 26 mars, la Cour suprême a décidé que

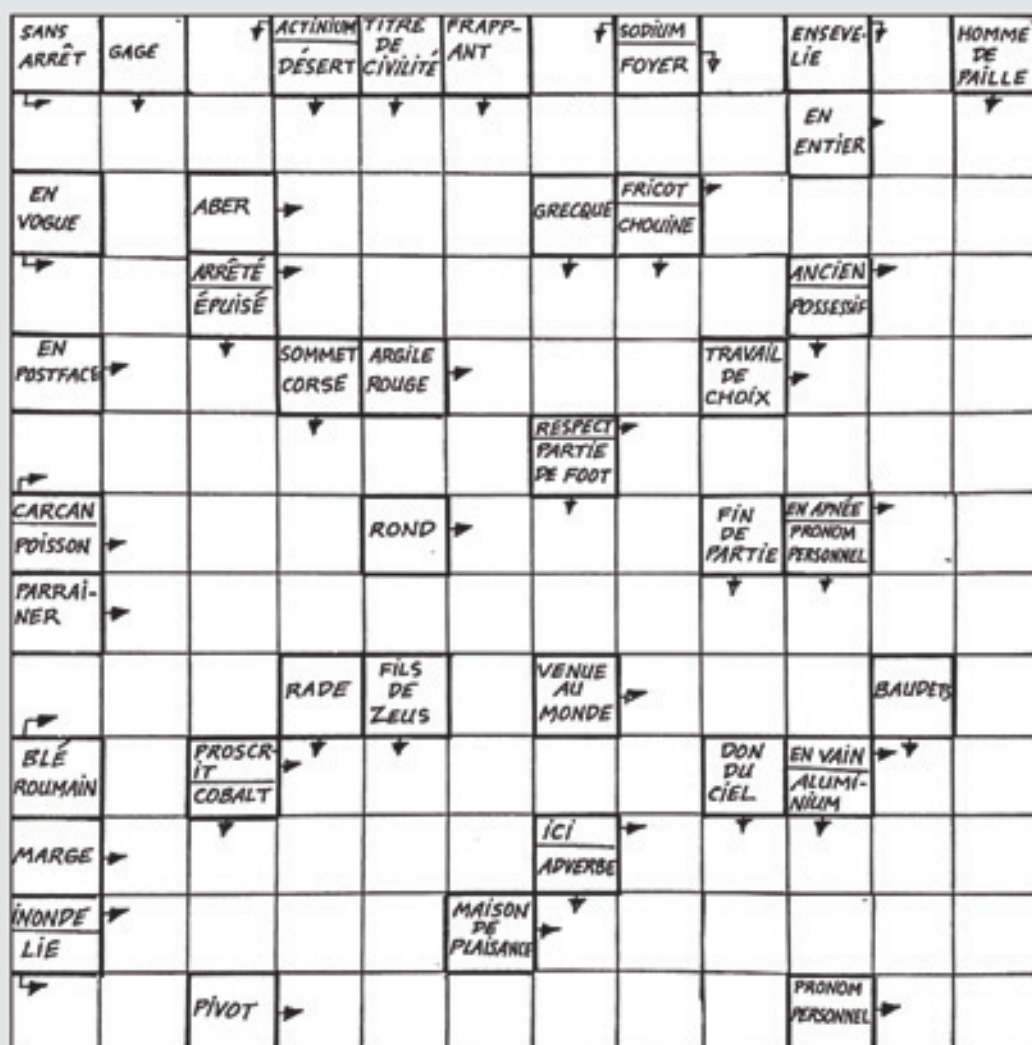
M. Bolsonaro, 70 ans, devait être jugé pour tentative de coup d'Etat. L'ancien président (2019-2022), qui encourt jusqu'à 40 ans de prison, clame son innocence et se dit "persécuté".

Selon les procureurs, Jair Bolsonaro a cherché à obtenir le soutien des forces armées pour empêcher le retour au pouvoir du président de gauche Luiz Inacio Lula da Silva.

"Le système actuel cherche à écarter les dirigeants de droite du scrutin", a déclaré M. Bolsonaro, qui a l'intention de se présenter à la présidentielle de 2026. "Mais s'ils pensent que je vais abandonner ou m'enfuir, ils se trompent", a-t-il ajouté.

"Ce qui s'est passé en France avec (Marine) Le Pen, s'est passé au Brésil avec moi", a ajouté M. Bolsonaro à l'AFP, en référence à la dirigeante d'extrême droite condamnée à une peine d'inéligibilité pour détournement de fonds.

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

Solution mots flechés d'hier



Directeur
de la Publication
et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général
de la rédaction
Mohamed Benarbia

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouhry
Mounad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable
des ressources
humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzaïr

Service technique
Khadija Sbi (Responsable)
Myriem Rehane
Khadija Halali
Mariama Farhi
Elkandoussi Elmaridi

Révision
Abdelouassam Warrach

Secrétariat
Aouana Tabaa

Photographe
Ahmed Lazzali
Correspondants
Ahmedou El Katab
(Labyoune)
Abdelali Khallid
(Essaouira)

Collaborateurs
Chouath Sahoun
Khali Berrouya

Adresse de la
Rédaction
33, Rue Amir
Abdelkader
B.P. 2965 -
Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone:
0522 61 94 04

Fax de la rédaction:
0522 62 09 72

Service annonces
et publicité
E-mail:
annonces@libe.ma
Youssef El Gabs

Mourad El Youssefi
Louisa Baghdad
Latifa Moussab
Rkia Ait Dahman
Sihem Zaïr
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R.
3^e Etage - Casablanca
Tél: 0522 31 00 62
0522 62 32 32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31 28 10

Imprimerie
Les Éditions
Maghébines

Distribution
SAPRESS
Dossier de presse
130/64

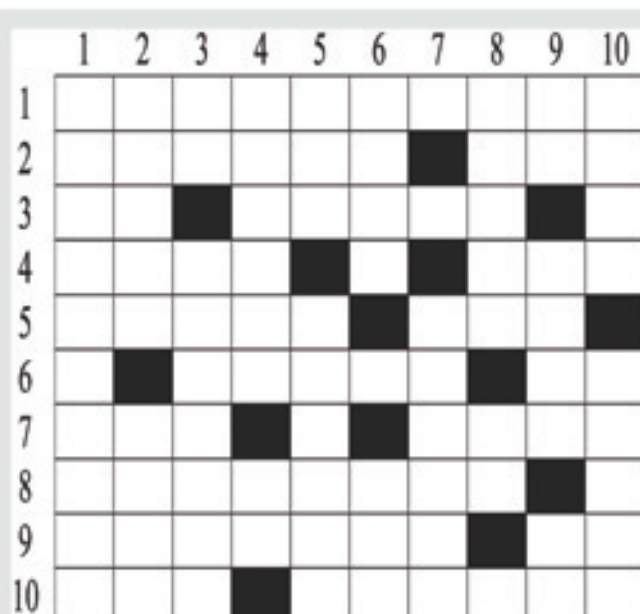
Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

الحرث
OJD
MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Commun
- 2- De ville - Avant les autres
- 3- Personnel - Vénéré
- 4- Laes - Indien
- 5- Plus nerveux - Petits cubes
- 6- Eau de France - Champion
- 7- Fameux espion - Médication
- 8- Sainte ridicule
- 9- Jambière grecque - Coutumes
- 10- Saison - Charmé

VERTICALEMENT

- 1- Délire de revendication
- 2- Vases - Sacré
- 3- En début - Colorée
- 4- Fatiguées - Club de France
- 5- Nid d'espions - Canal de chez nous
- 6- Mesure en or - Centrale marocaine
- 7- Rebut
- 8- Une qu'on sait encore pas faire... - L'Union
- 9- Tête de liste - Roi slave - Vieille cité
- 10- Crochet - Raisonnable

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

	4			7		3		
		9	5	8	3	4		
3		8			4			
	8		2	3		6		
	7	4				5	3	
		1		5	7		9	
			7			1		5
		7	6	1	8	9		
	6		9				7	

Difficile

7		2		9				3
			7					
1	9				5	7		6
	4					9		
	8			4			6	
		7					2	
9	8	5					3	1
					2			
5				1		2		7

Moyen

9	8					2		
2			4	5				9
	1		7					
			5	7			3	1
		3		2		4		
6	8		1	3				
				9		7		
7				1	4			2
	9					1		8

Expert

4			1					8
	7			4		2		
		5	8					
1	2							3
		4	5	8	7			
5						6		1
					2	3		
		6		7			2	
3				6				7

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case,
la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

8	5	9	2	4	6	1	3	7
2	4	3	9	1	7	6	8	5
1	6	7	3	5	8	4	2	9
4	3	1	8	6	9	5	7	2
5	9	8	7	2	1	3	4	6
6	7	2	5	3	4	9	1	8
3	8	6	4	7	5	2	9	1
9	2	5	1	8	3	7	6	4
7	1	4	6	9	2	8	5	3

Difficile

9	5	7	1	6	4	2	3	8
8	4	6	5	3	2	9	1	7
3	1	2	7	8	9	4	6	5
1	6	9	3	7	8	5	2	4
5	7	4	9	2	6	1	8	3
2	3	8	4	1	5	6	7	9
7	9	3	2	5	1	8	4	6
4	8	1	6	9	7	3	5	2
6	2	5	8	4	3	7	9	1

Moyen

5	7	9	3	4	6	8	2	1
3	2	6	8	1	7	4	5	9
1	4	8	5	2	9	3	7	6
6	5	2	7	9	8	1	3	4
7	9	1	4	5	3	2	6	8
4	8	3	1	6	2	5	9	7
2	1	7	6	3	4	9	8	5
8	3	4	9	7	5	6	1	2
9	6	5	2	8	1	7	4	3

Expert

2	6	1	5	4	9	8	7	3
5	9	3	2	7	8	1	6	4
8	4	7	1	6	3	9	2	5
7	5	9	3	2	6	4	8	1
6	8	4	7	5	1	2	3	9
1	3	2	9	8	4	6	5	7
3	2	6	4	9	7	5	1	8
4	7	8	6	1	5	3	9	2
9	1	5	8	3	2	7	4	6



Le pétrole au plus bas depuis près de quatre ans

L'offensive protectionniste américaine fait plonger les marchés mondiaux dans le noir

La guerre commerciale déclenchée par les tarifs douaniers américains imposés par Donald Trump continue de semer un vent de panique à travers le monde, notamment en Europe et en Asie où plusieurs marchés boursiers ont fortement été secoués lundi 7.

L'inflexibilité du président américain sur ses droits de douane a en effet fortement secoué les principales bourses du monde au point de provoquer le plongeon « historique », rapporte l'AFP.

Alors que la Bourse de Francfort dévissait de 5,75% dans les premiers échanges, après avoir brièvement chuté de plus de 10%, les bourses de Paris, Londres, Milan et de Suisse chutaient de leur côté respectivement de 5,68% ; 5,21% ; 6,37% et 6,51%.

Egalement touchées par ce mouvement, plusieurs places financières asiatiques ont du fermer, alimentant ainsi les risques d'escalade destructrice pour l'économie mondiale.

Pour se faire une idée de la gravité de la situation : la Bourse de Hong Kong s'est effondrée de plus de 12% lundi, dévissant de 12,65% dans les derniers échanges ; l'indice composite de Shanghai et de Shenzhen a dégringolé de 7,34% et 9,66% vers 07H20 GMT, la Bourse de Tokyo a clôturé sur un plongeon de presque 8%, de même que celle de Séoul a terminé la séance en repli de 5,6%, selon l'AFP.

Il est important de noter que les droits de douanes américains annoncés par le président américain ne laisse pas indifférentes les institutions économiques spécialisées à l'instar du Fonds monétaire international (FMI).

« Nous sommes encore en train d'analyser les conséquences macroéconomiques des mesures douanières annoncées, mais il est manifeste qu'elles font peser un risque important sur les perspectives internationales dans un contexte de croissance atone », a récemment déclaré la Directrice générale du FMI, Kristalina Georgieva.

Mais pour la patronne de l'institution financière internationale, « il est important d'éviter des décisions susceptibles de nuire davantage à l'économie mondiale ». Elle a ainsi appelé les États-Unis et ses partenaires commerciaux à œuvrer de façon constructive à résoudre les tensions commerciales et à réduire l'incertitude et promis que son institution pu-



Les principaux plongeurs boursiers depuis le krach de 1929

Le 12 mars 2020, au lendemain de la déclaration officielle par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de la pandémie de Covid-19, les Bourses connaissent un jeudi noir: Paris (-12%), Madrid (-14%) et Milan (-17%) subissent une chute sans précédent. A Londres (-11%) et New York (-10%), c'est du jamais vu depuis le krach d'octobre 1987.

Les marchés souffrent encore les jours suivants. Le 16 mars, les indices américains décrochent de plus de 12%.

Les conséquences de la crise des "subprime" (crédits hypothécaires à risque) aux États-Unis se propagent aux marchés financiers mondiaux. De janvier à octobre, les principaux indices boursiers chutent de 30% à 50% avec des pertes accentuées lors de plusieurs séances en octobre.

La crise financière, qui culmine avec la faillite de la banque d'affaires Lehman Brothers en septembre, fait basculer les États-Unis dans la récession. Des millions d'Américains perdent leur logement.

La bulle spéculative autour des valeurs boursières liées à internet et aux nouvelles technologies se dégonfle. Après un record à 5.048,62 points le 10 mars, l'indice Nasdaq, qui concentre les valeurs de l'internet et technologiques, recule de 27% durant les deux premières semaines d'avril et de 39,3% sur un an. Cette chute se répercute sur tous les marchés liés à la "nouvelle économie".

Le lundi 19 octobre, à la suite d'un déficit commercial important et d'un relèvement des taux directeurs de la Bundesbank, le Dow Jones perd 22,6% en une journée à Wall Street. Les autres places boursières chutent également. Il s'agit du premier krach de l'ère informatique, surnommé "lundi noir".

Le jeudi 24 octobre, surnommé "jeudi noir", l'indice Dow Jones perd plus de 22% en début de séance mais limite sa baisse à 2,1% en clôture. Il replonge de 13% le 28 octobre et de 12% le 29. Cette crise marque le début de la Grande Dépression aux États-Unis et d'une crise économique mondiale.

(Source AFP)

bliera très prochainement les résultats de son analyse dans les Perspectives de l'économie mondiale lors des réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale qui se tiendront à la fin du mois.

Même son de cloche du côté de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui affirme suivre et analyser de près les mesures annoncées par les États-Unis le 2 avril 2025.

« De nombreux membres nous ont contactés et nous collaborons activement avec eux pour répondre à leurs questions concernant l'impact potentiel sur leurs économies et le système commercial mondial », a déclaré sa directrice générale, Dre Ngozi Okonjo-Iweala, assurant qu'en dépit de ces mesures, la grande majorité des échanges mondiaux continuent de s'effectuer selon le principe de la nation la plus favorisée (NPF) de l'OMC. La DS appelle à son tour « les membres à gérer les pressions qui en résultent de manière responsable afin d'empêcher la prolifération des tensions commerciales ». Et de rappeler que cette organisation « a été créée précisément pour servir de plateforme de dialogue dans des moments comme celui-ci, pour prévenir l'escalade des conflits commerciaux et pour soutenir un environnement commercial ouvert et prévisible.

Alain Bouithy

La pension de vieillesse mise en œuvre à partir du 1^{er} mai

La pension de vieillesse sera mise en œuvre à partir du 1^{er} mai prochain avec effet rétroactif à compter de la date de mise à la retraite, a annoncé, lundi, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

"La CNSS informe le public qu'à partir du 1^{er} mai 2025, et en application des dispositions du décret 2.25.265, les personnes mises à la retraite, durant la période allant du premier janvier 2023 à la date d'entrée en vigueur de la loi 02.24, justifiant de 1320 jours d'assurance et moins de 3240 jours d'assurance, bénéficient, avec effet rétroactif à compter de la date de mise à la retraite, de la pension de vieillesse", souligne un communiqué de l'organisme de sécurité sociale.

Le montant minimum de la pension de vieillesse, précise la même source, est fixé en fonction du nombre de jours d'assurance cumulés par chaque assuré, notant qu'il variera entre 600 et 1000 dirhams

et inclura également la couverture de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), rapporte la MAP.

En cas de décès de l'assuré ayant cumulé au moins 1320 jours d'assurance, ses ayants droit pourront demander à bénéficier d'une pension de survivant, poursuit la CNSS.

Si l'assuré ne remplit pas le nombre minimum de jours d'assurance requis pour bénéficier d'une pension de vieillesse (soit 1320 jours de cotisation), lui ou ses ayants droit, en cas de décès, pourront demander le remboursement de ses cotisations et de celles de son employeur, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Par conséquent, a expliqué le communiqué, les personnes concernées pourront déposer leurs demandes via le portail "TAAWYDAT" ou les soumettre à l'agence CNSS la plus proche, à partir du 1^{er} mai 2025.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret



2.25.266, et afin de permettre aux marins pêcheurs à la part et à leurs ayants droit de bénéficier d'une couverture sociale et médicale tout au long de l'année, les critères et modalités de calcul de leurs jours de cotisation au titre du régime

de sécurité sociale, ainsi que les modalités de redistribution des revenus globaux des navires de pêche à la part, seront définis par une décision de la ministre de l'Economie et des finances, fait savoir la CNSS.

Le décret 2.25.265 relatif à

la pension de vieillesse et au remboursement des cotisations, ainsi que le décret 2.25.266 relatif au lissage des revenus des marins pêcheurs à la part ont été approuvés jeudi dernier en Conseil du gouvernement.

L'ONMT consacré "meilleure destination touristique partenaire 2025"

L'Office national marocain du tourisme (ONMT) a été désigné "meilleure destination touristique partenaire 2025" par le géant italien Welcome Travel Group (WTG). "A la faveur de la convention annuelle du WTG, qui s'est tenue les 5 et 6 avril à Casablanca, le Maroc a reçu une distinction de premier plan, à savoir le prix de la meilleure destination touristique partenaire 2025, remis au directeur général de l'ONMT, Achraf Fayda, par le président du WTG", indique l'Office dans un communiqué.

La dynamique du tourisme marocain sur le marché italien franchit ainsi une nouvelle étape majeure, poursuit la même source, notant que cette reconnaissance couronne les efforts continus de l'Office et marque un tournant stratégique dans les relations avec les principaux réseaux de distribution italiens.

Le prix salue à la fois la qualité de l'offre touristique marocaine, la

constance de l'engagement de l'ONMT et la solidité du partenariat tissé avec l'un des plus puissants opérateurs du secteur en Italie, rapporte la MAP.

Avec quelque 1.500 participants, la conférence du Welcome Travel Group a rassemblé les plus influents acteurs du tourisme italien, notamment des dirigeants d'agences, des tour-opérateurs, des compagnies aériennes, des agences MICE (Meetings, Incentive, Conferences, Exhibitions/Events), et des partenaires stratégiques.

Au-delà de sa dimension professionnelle, l'événement promet des retombées considérables en matière d'image, de visibilité et de business.

En effet, cette rencontre a été marquée par la présence de douze publications professionnelles du secteur, aux côtés de nombreux médias généralistes, sans compter l'impact des partages sur les réseaux sociaux par

les participants.

Cet événement a constitué une opportunité exceptionnelle pour mettre en lumière les atouts du Maroc, notamment auprès des agences qui ne proposent pas encore la destination.

Il a également eu comme objectif le renforcement de la présence marocaine dans les catalogues des voyagistes italiens, tout en positionnant le Royaume comme une référence pour les événements MICE en Méditerranée.

Et de rappeler que Welcome Travel Group est le leader italien de la distribution touristique, avec un réseau impressionnant de 2.492 agences réparties à travers le pays. Détenue par deux géants du secteur, Alpitour World et Costa Cruise, WTG représente à lui seul 44% du marché des agences de voyages en Italie.

Le choix du Maroc, comme hôte de cette convention, est un signal fort de confiance et une opportunité his-



torique pour le tourisme national.

L'ONMT avec sa stratégie "Light In Action" s'inscrit ainsi dans une logique d'action ciblée, de partenariat stratégique et de montée en puissance sur les marchés prioritaires, conclut le communiqué.

Festival international de l'improvisation du Maroc

Art & culture

Consécration de la troupe belge "Improcarolo"

Le groupe "Improcarolo" de Belgique a remporté samedi soir au Théâtre CAFC de Casablanca le prix de la sixième édition du Festival International de l'Improvisation au Maroc.

Le groupe "belge", qui dispose d'une expérience de près de 20 ans et forme plus de 130 improvisateurs par an, a décroché la première place après avoir devancé le groupe "GIPL" du Luxembourg en finale, sur un score de (4-3).

Les deux équipes se sont affrontées pendant environ une heure, en présentant une série de spectacles humoristiques improvisés, avec des thèmes et défis variés. Comme dans toutes les compétitions de ce type, le public, qui remplissait complètement le Théâtre, votait pour son groupe préféré après chaque prestation.

La soirée de clôture a débuté par des spectacles humoristiques improvisés présentés par le groupe "TIM" du Maroc et "Alibi de Dijon" de France. Ce fut également l'occasion de découvrir deux talents marocains dans le cadre de numéros de stand-up : Ethan Lalouz, le comédien marocain résidant à Paris, qui s'est illustré dans plusieurs pièces de théâtre et a participé au Festival du Rire de Paris, et M'Bark Magdy, la star montante qui s'est distinguée sur des scènes prestigieuses telles que Fridge



Comedy et Esplanade du J4.

Cette édition a été marquée par la participation de quatre groupes venus du Maroc, de France, du Luxembourg et de Belgique. Lors de la cérémonie d'ouverture, deux compétitions d'improvisation ont eu lieu : la première opposait les groupes "TIM" du Maroc et "GIPL" du Luxembourg, tandis que la seconde mettait en scène "Alibi de Dijon" de France et "Improcarolo" de Belgique. À l'issue de cette rencontre, le public a choisi les groupes du Luxembourg et de Belgique pour s'affronter en finale.

Dans une déclaration à la MAP, Maria Azghour, membre du groupe d'improvisation marocain "TIM" et organisatrice du festival, a souligné que cette édition s'est distinguée par l'invitation de jeunes talents qui ont présenté des numéros de stand-up humoristique, lesquels ont été très appréciés du public.

"L'objectif principal de ce festival était de faire découvrir au public l'art de l'improvisation théâtrale, encore peu connu au Maroc, tout en encourageant la pratique de cet art, et de favoriser les échanges et le partage d'expériences entre les groupes ma-

rocains et ceux des autres pays", a-t-elle ajouté.

Elle a également précisé que l'improvisation théâtrale se distingue par des spectacles sans texte écrit préalable, dans lesquels les acteurs interagissent directement avec le public, qui participe au choix des thèmes sur lesquels les comédiens improvisent leurs performances, qu'elles soient humoristiques ou dramatiques.

Ainsi, à travers cette sixième édition du Festival International de l'Improvisation au Maroc, organisée par le groupe "Improvisation Maroc" du 3 au 5 avril à Rabat et Casablanca, l'événement réaffirme son engagement en faveur de la créativité et du dialogue artistique, en offrant une plateforme unique pour les talents de l'improvisation. L'art de l'improvisation, loin de se limiter à une simple prestation, est un exercice qui nécessite interaction, imagination et communication avec le public, produisant ainsi des spectacles spontanés et originaux.

En célébrant l'art de l'improvisation, le festival contribue à renforcer sa place et à sensibiliser un large public à sa beauté et sa richesse, tout en jouant un rôle essentiel dans la formation des générations futures et dans l'émergence de nouveaux talents, favorisant ainsi le développement de la scène artistique locale.

La Bienalsur fera escale au Musée national de la photographie



La 5ème édition de la Biennale internationale d'art contemporain du Sud (Bienalsur), organisée par l'Université argentine "Tres de Febrero", fera escale pour la deuxième fois au Musée national de la photographie à Rabat, a-t-on appris auprès des organisateurs.

L'édition 2025 de la Bienalsur, qui commémorera cette année son dixième anniversaire, devra parcourir à partir de juin

prochain 73 villes dans une trentaine de pays. Plus de 400 artistes ont été sélectionnés pour prendre part à cette édition, parmi quelque 5000 postulants.

À Rabat, Bienalsur aura parcouru, depuis le kilomètre zéro fixé à Buenos Aires, un total de 9.325 km sur les 19.640 km prévus cette année, culminant à Shanghai, en Chine.

Le Maroc est le seul pays d'Afrique du

nord présent sur la cartographie de cette 5ème édition de la Bienalsur, qui s'érige en référence incontournable pour les mouvements artistiques dans les pays du Sud.

Lors de l'édition 2023, le Musée national de la photographie avait abrité une exposition collective de 17 artistes du Maroc et de plusieurs pays d'Amérique latine, dont les œuvres avaient mis en lumière les thèmes de la mémoire, de l'identité et de l'histoire, et avaient pour objectif d'établir un dialogue visuel et conceptuel entre des cultures variées.

Lors de la présentation de cette édition à Buenos Aires, le directeur de la Bienalsur, Anibal Jozami, a souligné que cette édition de la Bienalsur est centrée sur « les urgences contemporaines (qui) amènent des artistes de latitudes, de générations et de contextes différents à converger autour d'une série de préoccupations communes », citant notamment la question environnementale qui domine à nouveau la scène.

Les œuvres sélectionnées s'inspirent « d'approches centrées sur des situations et

des cas spécifiques, témoignant d'une plus grande conscience de la difficulté croissante qu'éprouve l'humanité à habiter la planète Terre ».

Du point de vue de l'art contemporain, a-t-il expliqué, « la crise écologique commence à être perçue comme un nœud de problèmes et de questions qui affecte tous les aspects de la vie. C'est peut-être pour cette raison que, même si des questions comme la migration restent présentes, elles sont souvent éclipsées par les questions environnementales et, bien sûr, par les droits de l'homme ».

« Bienalsur » se présente comme une plateforme artistique et culturelle d'envergure internationale, conçue pour favoriser la coopération entre musées, centres culturels et institutions universitaires à travers le monde.

Initiée par l'Université argentine « Tres de Febrero », cette initiative ambitionne de valoriser les voix artistiques émanant du Sud global et de proposer une relecture novatrice des enjeux de l'art contemporain.

Concert musical "historique" de l'artiste Abdelwahab Doukkali à Rabat

Le Théâtre Mohammed V de Rabat abrite, le 11 avril, un concert musical "historique" du doyen de la chanson marocaine, l'artiste Abdelwahab Doukkali.

Ce concert musical constitue "un événement artistique exceptionnel", du fait qu'il marque le retour du doyen de la chanson marocaine à la scène après une longue absence, permettant à son public de renouer avec son univers artistique empreint d'authenticité, indique un communiqué des organisateurs.

L'artiste interprétera "lors d'une soirée musicale mémorable" ses chefs-d'œuvre intemporels, tels que "Mana Illa Bachar" (Je ne suis qu'un humain) et "Marsoul El Houb" (Le messager de l'amour), accompagné d'un orchestre muni d'instruments traditionnels et modernes et avec une conception professionnelle de l'éclairage et des effets visuels, "pour présenter au public une expérience musicale unique".

Soutenu par le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, ce concert traduit "les efforts conjoints visant à célébrer le patrimoine musical national", note le communiqué, ajoutant qu'il offre aux fans de cette icône de la musique marocaine l'occasion de renouer avec son héritage artistique lors d'une soirée historique empreinte de créativité et de nostalgie.

Né en 1941, Abdelwahab Douk-



kali est considéré comme l'un des piliers de la musique classique marocaine et arabe. Il a grandi dans la ville de Fès et a reçu, dès son jeune âge, des cours de musique, de théâtre et de peinture. Il a commencé sa carrière artistique en 1957 et a enregistré son premier tube en 1959.

M. Doukkali a reçu de nombreux prix et distinctions, dont le disque d'or pour sa chanson "Mana Illa Bachar", le grand prix du Festival de la chanson marocaine de Mohammedia en 1985 pour sa chanson "Kan ya makan" (Il était une fois), ainsi que le

grand prix du Festival de la chanson marocaine de Marrakech en 1993 pour la chanson "Agharo Alayki" (Jalousie).

Il a également remporté le Grand Prix du Festival du Caire en 1997 pour sa chanson "Souk El Bacharia" (Le Marché de l'Humanité). Il a été élu meilleure personnalité du monde arabe pour l'année 1991, lors d'un sondage réalisé par le magazine "Al Majalla", publié par la société saoudienne des recherches et d'édition et a également été honoré par le Vatican à deux reprises.

Bouillon de culture Festival

Deux films marocains seront en lice pour les prix de la 15ème édition du Festival du film arabe de Malmö en Suède (MAAF), qui se tiendra du 29 avril au 5 mai, avec la participation d'une pléiade de cinéastes et de professionnels du 7ème art.

Il s'agit de "Everybody Loves Touda" de Nabil Ayouch, qui prend part à la compétition officielle long-métrages (11 films), et du film "Chikha" de Zahoua Raji et Ayoub Layoussifi, qui concourt dans la catégorie des court-métrages (11 films), indiquent les organisateurs.

"Everybody Loves Touda" transporte les spectateurs dans un voyage émotionnel, mettant en lumière l'histoire captivante de Touda, une jeune femme qui rêve de devenir une "chikha" et dont le destin se trouve bouleversé par une série d'événements inattendus.

Le court-métrage "Chikha", offre au public une occasion unique de découvrir l'art musical populaire de la Aïta, à travers l'histoire de Fatine, une jeune fille de 17 ans, qui vit à Azemmour avec sa mère, une Chikha, et son grand-père. La jeune fille se retrouve déchirée entre la possibilité de perpétuer la tradition artistique familiale ou mener une vie plus rangée, après l'obtention de son baccalauréat.

Le Festival du film arabe de Malmö est considéré depuis 2011 comme l'une des plateformes les plus importantes du cinéma arabe en Europe et vise à promouvoir la diversité et la tolérance à travers le septième art en reliant les pays nordiques et le monde arabe.

L'événement vise également à stimuler les opportunités de coopération, de coproduction et de distribution, en réunissant producteurs, fonds de soutien et distributeurs de films lors de séminaires, d'ateliers et de débats.

"Oiseaux du Mexique", une exposition inédite au Musée Yves Saint Laurent Marrakech

Fort du succès retentissant de «Serpent» (2023), première exposition marocaine consacrée à l'art aborigène australien, le Musée Yves Saint Laurent Marrakech (mYSLm) propose un voyage inédit au cœur de l'art et de l'artisanat mexicains à travers l'exposition "Oiseaux du Mexique".

Placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, cette odyssée visuelle et anthropologique rassemble plus de 90 œuvres et objets d'exception issus de collections publiques et privées mexicaines, retraçant la présence de l'avifaune dans la culture mexicaine depuis l'ère précolombienne jusqu'aux créations contemporaines.

Conçu sous l'angle inédit des oiseaux, l'exposition met en lumière l'omniprésence de ces créatures dans l'art et l'artisanat

mexicains, ainsi que leur influence sur les créateurs au fil des siècles, des coqs et canaris aux pélicans, pigeons, hérons, paons et aigles. Sculptés, peints, ciselés ou brodés sur vases, parures, tableaux et autres objets décoratifs, ils traversent les époques, de l'âge classique maya aux avant-gardes artistiques modernes. En parallèle à cette richesse esthétique, "Oiseaux du Mexique" dévoile une volière d'une variété impressionnante, partie intégrante du paysage mexicain contemporain et de la vie quotidienne de ses habitants.

Au-delà de leur représentation artistique, les oiseaux occupent une place centrale dans l'imaginaire collectif mexicain. L'exposition révèle ainsi l'importance des plumes et leur foisonnante palette de textures, de couleurs et de formes dans des traditions artisanales embléma-

tiques, à savoir, l'orfèvrerie de Taxco (État de Guerrero), la céramique de Tlaquepaque (Jalisco) et de Guanajuato, mais aussi la poterie, l'ébénisterie, la joaillerie et le textile. "Cette exposition est une vitrine exceptionnelle du dialogue entre nos traditions artistiques et un témoignage vibrant de l'amitié maroco-mexicaine", a déclaré, vendredi, à la MAP Mabel Gómez Oliver, ambassadeuse du Mexique au Maroc.

La richesse du patrimoine mexicain trouve un écho particulier au Maroc, où la nature, les symboles et l'artisanat occupent également une place centrale dans les traditions culturelles et artistiques, a souligné la diplomate mexicaine.

De son côté, Madison Cox, présidente de la Fondation Jardin Majorelle, a fait noter que "Oiseaux du Mexique" dévoile la ri-

chesse d'un artisanat pluriséculaire et d'un patrimoine immatériel, où les plumes et les motifs aviaires traduisent des récits culturels profonds et intemporels.

Il a ajouté que cette exposition s'inscrit dans la lignée des grandes initiatives portées par le musée, à l'instar de l'exposition "Serpent" en 2023, dédiée à l'art aborigène australien, consolidant ainsi le rôle du mYSLm comme acteur incontournable du dialogue interculturel.

Juan Gerardo Ugalde Salinas, commissaire d'exposition et restaurateur des collections du musée Pierre Bergé des Arts Berbères et du mYSLm, a, pour sa part, affirmé que cette initiative est le fruit d'une collaboration scientifique et culturelle entre le Mexique et le Maroc, fondée sur une volonté partagée d'explorer les passerelles artistiques entre les

deux pays.

A cet égard, il a précisé que cette exposition repose sur une démarche curatoriale rigoureuse impliquant historiens de l'art et anthropologues, et rend possible, pour la première fois en Afrique du Nord, la présentation de pièces rares grâce aux prêts exceptionnels de l'Institut National d'Anthropologie et d'Histoire (INAH) et de l'Institut National des Beaux-Arts et de Littérature (INBAL).

Se poursuivant jusqu'au 27 juillet 2025, l'exposition est enrichie d'un programme culturel pluridisciplinaire, comprenant des conférences et un cycle de projections de dix films mexicains, organisé du 1er mars au 26 juillet, en simultané à l'auditorium Pierre Bergé du musée et à la Cinéma-thèque de Tanger, avec le soutien de la Fondation Jardin Majorelle.

Chapitre vingt-septième

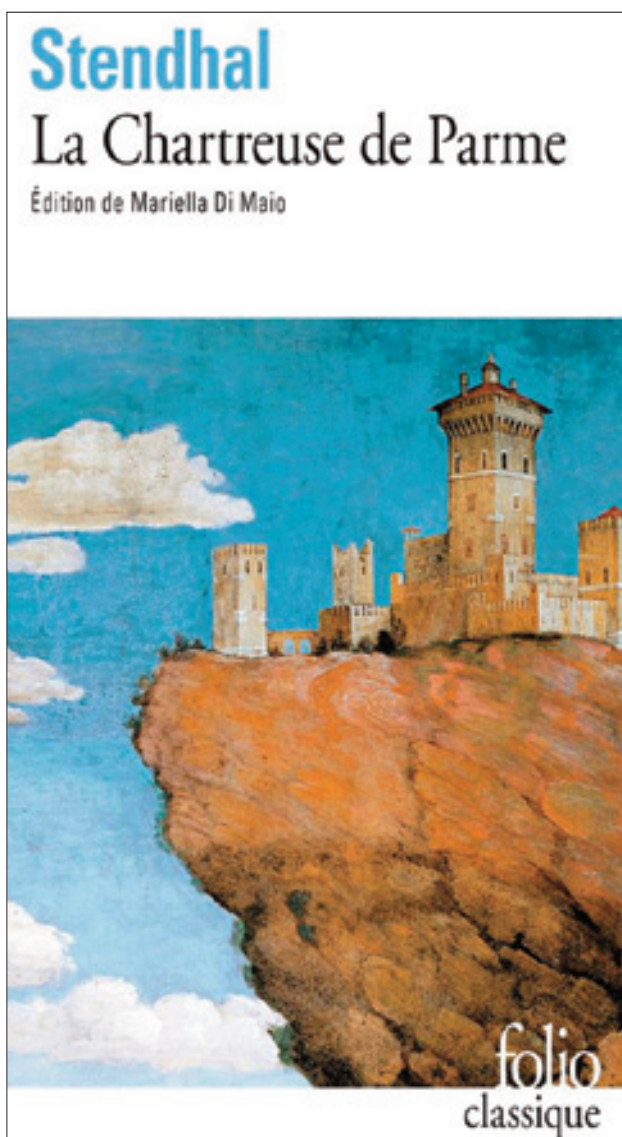
Cette conversation sérieuse eut lieu le lendemain du retour de Fabrice au palais Sanseverina ; la duchesse était encore sous le coup de la joie qui éclatait dans toutes les actions de Fabrice. Ainsi, se disait-elle, cette petite dévote m'a trompée ! Elle n'a pas su résister à son amant seulement pendant trois mois.

La certitude d'un dénouement heureux avait donné à cet être si pusillanime, le jeune prince, le courage d'aimer ; il eut quelque connaissance des préparatifs de départ que l'on faisait au palais Sanseverina ; et son valet de chambre français, qui croyait peu à la vertu des grandes dames, lui donna du courage à l'égard de la duchesse. Ernest V se permit une démarche qui fut sévèrement blâmée par la princesse et par tous les gens sensés de la cour ; le peuple y vit le sceau de la faveur étonnante dont jouissait la duchesse. Le prince vint la voir dans son palais.

- Vous partez, lui dit-il d'un ton sérieux qui parut odieux à la duchesse, vous partez ; vous allez me trahir et manquer à vos serments ! Et pourtant, si j'eusse tardé dix minutes à vous accorder la grâce de Fabrice, il était mort. Et vous me laissez malheureux ! et sans vos serments je n'eusse jamais eu le courage de vous aimer comme je fais ! Vous n'avez donc pas d'honneur !

- Réfléchissez mûrement, mon prince. Dans toute votre vie y a-t-il eu d'espace égal en bonheur aux quatre mois qui viennent de s'écouler ? Votre gloire comme souverain, et, j'ose le croire, votre bonheur comme homme aimable, ne se sont jamais élevés à ce point. Voici le traité que je vous propose : si vous daignez y consentir, je ne serai pas votre maîtresse pour un instant fugitif, et en vertu d'un serment extorqué par la peur, mais je consacrerai tous les instants de ma vie à faire votre félicité, je serai toujours ce que j'ai été depuis quatre mois, et peut-être l'amour viendra-t-il couronner l'amitié. Je ne jurerai pas du contraire.

- Eh bien ! dit le prince ravi, prenez un autre rôle, soyez plus encore, réglez à la fois sur moi et sur mes états, soyez mon premier ministre ; je vous offre un mariage tel qu'il est permis par les tristes convenances de mon rang ; nous en avons un exemple près de nous : le roi de Naples vient d'épouser la duchesse de Partana. Je vous offre tout ce que je puis faire, un mariage du même genre. Je vais ajouter une idée de triste politique pour vous montrer que je ne suis plus un enfant, et que j'ai réfléchi à tout. Je ne vous ferai point valoir la condition



que je m'impose d'être le dernier souverain de ma race, le chagrin de voir de mon vivant les grandes puissances disposer de ma succession ; je bénis ces désagréments fort réels, puisqu'ils m'offrent un moyen de plus de vous prouver mon estime et ma passion.

La duchesse n'hésita pas un instant ; le prince l'ennuyait, et le comte lui semblait parfaitement aimable ; il n'y avait au monde qu'un homme qu'on pût lui préférer. D'ailleurs elle régnait sur le comte, et le prince, dominé par les exigences de son rang, eût plus ou moins régné sur elle. Et puis, il pouvait devenir inconstant et prendre des maîtresses ; la différence d'âge semblerait, dans peu d'années, lui en donner le droit.

Dès le premier instant, la perspective de s'ennuyer avait décidé de tout ; toutefois la duchesse, qui voulait être charmante, demanda la permission de réfléchir.

Il serait trop long de rapporter ici les tournures de phrases presque tendres et les termes infi-

niment gracieux dans lesquels elle sut envelopper son refus. Le prince se mit en colère ; il voyait tout son bonheur lui échapper. Que devenir après que la duchesse aurait quitté sa cour ? D'ailleurs, quelle humiliation d'être refusé ! Enfin qu'est-ce que va me dire mon valet de chambre français quand je lui conterai ma défaite ?

La duchesse eut l'art de calmer le prince, et de ramener peu à peu la négociation à ses véritables termes.

- Si Votre Altesse daigne consentir à ne point presser l'effet d'une promesse fatale, et horrible à mes yeux, comme me faisant encourir mon propre mépris, je passerai ma vie à sa cour, et cette cour sera toujours ce qu'elle a été cet hiver ; tous mes instants seront consacrés à contribuer à son bonheur comme homme, et à sa gloire comme souverain. Si elle exige que j'obéisse à mon serment, elle aura flétri le reste de ma vie, et à l'instant elle me verra quitter ses états pour n'y jamais rentrer. Le jour où

j'aurai perdu l'honneur sera aussi le dernier jour où je vous verrai.

Mais le prince était obstiné comme les êtres pusillanimes ; d'ailleurs son orgueil d'homme et de souverain était irrité du refus de sa main ; il pensait à toutes les difficultés qu'il eût eues à surmonter pour faire accepter ce mariage, et que pourtant il s'était résolu à vaincre.

Durant trois heures on se répéta de part et d'autre les mêmes arguments, souvent mêlés de mots fort vifs. Le prince s'écria :

- Vous voulez donc me faire croire, madame, que vous manquez d'honneur ? Si j'eusse hésité aussi longtemps le jour où le général Fabio Conti donnait du poison à Fabrice, vous seriez occupée aujourd'hui à lui élever un tombeau dans une des églises de Parme.

- Non pas à Parme, certes, dans ce pays d'empoisonneurs.

- Eh bien ! partez, madame la duchesse, reprit le prince avec colère, et vous emporterez mon mépris.

Comme il s'en allait, la duchesse lui dit à voix basse :

- Eh bien ! présentez-vous ici à dix heures du soir, dans le plus strict incognito, et vous ferez un marché de dupe. Vous m'aurez vue pour la dernière fois, et j'eusse consacré ma vie à vous rendre aussi heureux qu'un prince absolu peut l'être dans ce siècle de jacobins. Et songez à ce que sera votre cour quand je n'y serai plus pour la tirer par force de sa platitude et de sa méchanceté naturelles.

- De votre côté, vous refusez la couronne de Parme, et mieux que la couronne, car vous n'eussiez point été une princesse vulgaire, épousée par politique, et tout n'aime point ; mon cœur est tout à vous, et vous vous fussiez vue à jamais la maîtresse absolue de mes actions comme de mon gouvernement.

- Oui, mais la princesse votre mère eût eu le droit de me mépriser comme une vile intrigante.

- Eh bien ! j'eusse exilé la princesse avec une pension.

Il y eut encore trois quarts d'heure de répliques incisives. Le prince, qui avait l'âme délicate, ne pouvait se résoudre ni à user de son droit, ni à laisser partir la duchesse. On lui avait dit qu'après le premier moment obtenu, n'importe comment, les femmes reviennent.

(A suivre)

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de
la Protection sociale
Direction Régionale de
Casa - Settat
Délégation
HAY HASSANI
APPEL D'OFFRES
OUVERT
INTERNATIONAL
SUR OFFRES DE PRIX
N° 04/2025

Le 30/04/2025 à 10H, il
sera procédé, dans les bu-
reaux de la délégation du
ministère de la Santé et de
la protection sociale à la
préfecture d'arrondisse-
ment Hay Hassani sis à
angle Rue Sidi Khadir et
rue Ibn Haytam HAY HAS-
SANI, à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert international
sur offres de prix, n°
04/2025, ayant pour objet :
Fournitures et installations
de matériels médicotech-

niques pour le centre de ré-
férence de la santé repro-
ductive et la détection
précoce du cancer du sein
et du col de l'utérus rele-
vant de la Délégation de la
santé et de la protection so-
ciale à la préfecture d'ar-
rondissement Hay
Hassani, (en deux lots)

- Lot n° 1 : Fourniture et
installation du mammo-
graphe numérique
- Lot n° 2 : Fourniture et
installation d'échographe
pour diagnostic gynécolo-
gique avec sonde mam-
maire
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
comme suit :

- Lot n° 1 : L'estimation des
coûts des prestations 1 296
000.00 DH TTC (Un million
deux cent quatre-vingt-
seize mille dirhams ttc) ;
- Lot n° 2 : L'estimation
des coûts des prestations
400 800.00 DH TTC (Quatre
cent mille huit cents di-
rhams ttc).

Le cautionnement provisoire
est fixé comme suit :
- Lot n° 1, montant du cau-
tionnement provisoire 20
000.00 DH (Vingt mille di-
rhams)

- Lot n° 2, montant du cau-
tionnement provisoire 5
000.00 DH (Cinq mille di-
rhams)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n° 2-22-431
relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent

déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus, exigés par
le dossier d'appel d'offres
doivent être déposés dans

le bureau des marchés de
la délégation du ministère
de la Santé et de la protec-
tion sociale à la préfecture
d'arrondissement Hay
Hassani (au plus tard le
jour ouvrable précédant la
date d'ouverture des plis
ou remis séance tenante

au président de la com-
mission d'ouverture des
plis).

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n° 9 du règle-
ment de consultation.

N° 2044/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION
DEPARTEMENT DU PORT D'ESSAOUIRA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
15/AGD/DPSR-ANP/2025

AVIS RECTIFICATIF N° 01

Il est à porter à la connaissance des soumissionnaires qu'en raison d'une erreur de l'appel d'offres :

15/AGD/DPSR-ANP/2025

**PRESTATIONS D'ANIMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT À LA
PLACE D'ESSAOUIRA « OPÉRATION PLAGES PROPRES 2025 »**

où une modification est faite par rapport à l'avis initial comme suit :

* La date de la table des offres, se tient au même lieu, au lieu de : 15/04/2025

se tient le : 05/05/2025 à 10H00

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP : DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION
06 30 34 46 42 (P) - 06 30 46 29 02 - 06 30 46 29 04 - Fax : 06 30 46 28 44

N° 2046/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
05/AGD/DPSR-ANP/2025

SEANCE PUBLIQUE

Le 06/05/2025 à 10H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Port de Safi et Région

à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

**TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'ARRAISEMENT AUX PORTS DE SAFI VILLE, SABI ATLANTIQUE,
BOUSSA KEMA ET ESSAOUIRA.**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail marchés des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014. Soient les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7 000,00 SEPT MILLE DIRHAMS

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : 400 954,00 TTC NONIMIN

QUATRE CENT QUATRE VINGT MILLE NEUF CENT CINQUANTE QUATRE DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRIS

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : 322 396,00 TTC NONIMIN

TROIS CENT VINGT DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX DIX DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRIS

Le contenu ainsi que la présentation des documents des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement Soient les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique d'après le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article du ministre délégué auprès de la ministre de l'Économie et des Finances, chargé du budget n° 2452-23 du 4 juin 1994 (23 juin 2022) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP : DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION auprès de la Direction Support Bureau des Marchés au Port de Safi :
06 30 34 46 42 (P) - 06 30 46 29 02 - 06 30 46 29 04 - Fax : 06 30 46 28 44

N° 2045/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION DU PORT DE SABI ET REGION

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
18/AGD/DPSR-ANP/2025

SEANCE PUBLIQUE

Le 06/05/2025 à 10H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Port de Safi et Région

à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

RÉALISATION DES BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES DES BATIMENTS AU PORT DE SABI ATLANTIQUE

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail marchés des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014. Soient les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30 000,00 TRENTE MILLE DIRHAMS

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : 2 037 960,00 TTC

DEUX MILLION TRENTE SEPT MILLE NOUF CENT SOIXANTE DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRIS

Le contenu ainsi que la présentation des documents des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement Soient les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique d'après le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article du ministre délégué auprès de la ministre de l'Économie et des Finances, chargé du budget n° 2452-23 du 4 juin 1994 (23 juin 2022) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Zone des activités associatives.

Une copie légitime du certificat de qualification et de classification des entreprises du BTP délivré par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau :

SECTION : 3 QUALIFICATION : LS CLASSE : 3

Zone des activités associatives.

Elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP : DIRECTION DU PORT DE SABI ET REGION
06 30 34 46 42 (P) - 06 30 46 29 02 - 06 30 46 29 04 - Fax : 06 30 46 28 44

N° 2049/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION DU PORT DE SABI ET REGION
DIRECTION DU PORT DE SABI VILLE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
13/AGD/DPSR-ANP/2025

SEANCE PUBLIQUE

Le 06/05/2025 à 10H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Port de Safi et Région

à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN AU PORT DE SABI VILLE

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail marchés des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014. Soient les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 17 000,00 DIX SEPT MILLE DIRHAMS

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : 1 135 200,00 TTC

UN MILLION-CENT TRENTE CINQ MILLE DEUX CENT DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRIS

Le contenu ainsi que la présentation des documents des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement Soient les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique d'après le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article du ministre délégué auprès de la ministre de l'Économie et des Finances, chargé du budget n° 2452-23 du 4 juin 1994 (23 juin 2022) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Il est prévu une note de mise à jour d'information par mail le : 17/04/2025 à 12H00 DIRECTION DU PORT DE SABI VILLE

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Zone des activités associatives.

Une copie légitime du certificat de qualification et de classification des entreprises du BTP délivré par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau :

SECTION : A QUALIFICATION : LS CLASSE : 5

Zone des activités associatives.

Elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP : DIRECTION DU PORT DE SABI ET REGION
06 30 34 46 42 (P) - 06 30 46 29 02 - 06 30 46 29 04 - Fax : 06 30 46 28 44

N° 2048/PA

IMMO NEXTGEN SARL
Aux termes d'un acte sous
seing privé en date
12/03/2025 à Casablanca, il
a été constitué une société
S.A.R.L. ayant les caractéris-
tiques suivantes :

1-DENOMINATION :
IMMO NEXTGEN SARL

2-SIEGE SOCIAL : 26 Av
Mers Sultan Etg 1 Appt n° 3
Casablanca.

3-OBJET SOCIAL : La pro-
motion immobilière sous
toutes ses formes, par ac-
quisition, échange ; vente ;
division, lotissement de
tous immeubles urbains ou
ruraux, bâtis ou non bâtis.

4-CAPITAL SOCIAL :
100.000,00dh DH divisé en
(100) parts sociales, de 1000
Dhs chacune répartit
comme suit :

- Monsieur Majd Ben-
souda... 33 333,34 Dirhams
- Monsieur Driss Daoudi ...

33 333,33 Dirhams
- Monsieur Ismail Wa-
krim..... 33 333,33 Di-
rhams

5- GERANCE :

La société est engagée par
la signature conjointe des
deux co-gérants Mr Majd
Bensouda et Mr Driss
Daoudi ou Mr Majd Ben-
souda et Mr Ismail Wakrim
ou Mr Driss Daoudi et Mr
Ismail Wakrim

-signature et gérance

6- LA DUREE : 99 ans.

- Le dépôt légal a été effec-
tué au tribunal de com-
merce de Casablanca le
03/04/2025 RC n°670479.
Pour extrait et mention.

N° 2054/PA

ROYAUME DU MAROC
Agence Marocaine pour
l'Efficacité Énergétique
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert National
sur Offres de prix

N° 08/2025/AMEE
RESERVE AUX TRES PE-
TITES, PETITES ET
MOYENNES ENTRE-
PRISES INSTALLEES AUX
MAROC Y COMPRIS LES
JEUNES ENTREPRISES
INNOVANTES, AUX
COOPERATIVES, AUX
UNIONS DE
COOPERATIVES ET
AUTO-ENTREPRENEURS
Le 05 mai 2025 à partir de
10 heures, il sera procédé,
dans les bureaux de
l'Agence Marocaine pour
l'Efficacité Énergétique
(AMEE), sis à Espace les Pa-
tios, 1er étage angle avenue
Annakhil et Avenue Ben
Barka, Hay Riad Rabat, à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert na-
tional sur offres de prix N°
08/2025/AMEE pour la
réalisation d'un marché
concernant « L'accompa-
gnement pour l'élaboration

d'une feuille de route de dé-
veloppement de l'offre de
formation continue de
l'AMEE ».

Lieu d'exécution :

- Siège de l'AMEE à Rabat :
Espace les patios au 1er
étage, coin Av Annakhil et
Av Ben Barka Hay Riad -
Rabat

- Représentation de l'AMEE
à Marrakech Rue EL Ma-
chaar El Haram Issil Marra-
kech

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma et peut être téléchargé

également sur le site de
l'AMEE : www.amee.ma
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Deux cent
treize mille huit cent qua-
rante Dirhams Toutes Taxes
Comprises (213 840.00 DH
TTC)

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: Quatre mille dirhams (4
000.00 DH) ; cette caution
devra être constituée au ni-
veau du Portail Marocain
des Marchés publics
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-

vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n° 02-22-431
chaabane 1444 du (08 mars
2023) relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.
ma

Les pièces justificatives à
fournir, sont celles prévues
par les articles 10-11-12-13
du règlement de consulta-
tion.

N° 2055/PA



Avis de report relatif à L'Appel d'offres ouvert national sur offres de prix

N°03/ENSC/2025

(Marché public)

Le Directeur de l'École Normale Supérieure de Casablanca informe le public que l'avis
d'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 03/ENSC/2025, relatif à :

Travaux d'aménagement des locaux administratifs et pédagogiques en lot unique.

Publié sur le journal Libération en date du 20/03/2025:

➤ A été reporté du 11/04/2025 à 12h00 au 18/04/2025 à 10h00.

Le reste de l'avis demeure inchangé.

N° 2051/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم تارودانت
جماعة ازغار نيرس

اعلان عن اجراء امتحان الكفاءة المهنية

تنظم جماعة ايمان امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة : محرار 2د
المسلم 10 برسم سنة 2025 وذلك يوم : 02 يونيو 2025 لفائدة المحررين د 3
التابعين لجماعة ازغار نيرس المستوفين للشروط النظامية وذلك ابتداء من
الساعة : 10 صباحا بمقر جماعة ازغار نيرس. يحدد عدد المناصب المتباري
بشاتها : منصب واحد.
يجب أن تصل طلبات الترشيح إلى مصلحة الموظفين بالجماعة المذكورة
قبل : 29 ماي 2025 وهو آخر أجل لإيداع الترشيحات .

N° 2050/PA

الجمهورية العربية السورية
وزارة التربية والتعليم
إدارة التعليم العالي والبحث العلمي
إدارة التعليم العالي والبحث العلمي



الجمهورية العربية السورية
وزارة التربية والتعليم
إدارة التعليم العالي والبحث العلمي
إدارة التعليم العالي والبحث العلمي

AVIS D'APPELS D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT

Passé dans le cadre du collectif des maîtres d'ouvrages de trois Académies Régionales
d'Education et de Formation.

Il sera procédé à la salle des réunions, au siège de l'Académie Régionale d'Education et de
Formation Région Drus-Tafilalet, boulevard Hassan II BP 534 Errachidia, à l'ouverture des plis
relatifs aux appels d'offres ouvert sur offres de prix dans le cadre du collectif des maîtres
d'ouvrages de trois AREFs pour :

A O N°	Objet	Montant de la caution provisoire (DHS)	Date d'ouverture des plis	Estimation En DHS
07/2025/AREF-DF	L'IMPRESSION DES COMPOSANTES DES KITS PÉDAGOGIQUES AU TITRE DE LA RENTÉE SCOLAIRE 2025/2026 AU PROFIT DES ÉTABLISSEMENTS PIONNIERS RELEVANT DES TROIS ACADÉMIES SUIVANTES : • Académie Régionale de l'Éducation et de Formation - Région de Fes-Meknès • Académie Régionale de l'Éducation et de Formation - Région de L'Oriental ; • Académie Régionale de l'Éducation et de Formation - Région de Dris-Tafilalet ;	360 000,00 Trois cent soixante mille	19/05/2025 À 10h00	24 041 289,40 Vingt-quatre millions quatre- vingt et un mille deux cent quatre-vingt-neuf Dirhams, quarante centimes

Les dossiers d'appel d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics
accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري
والصيد البحري والصيد البحري
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Régionale de l'Agriculture de Saint-Mor
Direction Provinciale de l'Agriculture de Timi

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N° 08/2025/DPA/TZ/SAHA

(SEANCE PUBLIQUE)

(Réservé à la petite et moyenne entreprise nationale)

Le Mercredi 30 Avril 2025 à 10 H, il sera procédé, à la Salle de réunion de la D.P.A de Timi, à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour : Travaux d'Aménagement et d'équipement des
points d'eau en pompes solaires, et constructions des réservoirs d'eau surlevés et d'abreuvoirs dans le cadre de
développement de parcs, à travers les C.T de Boussamane, d'Oujjane, de Archa Sahel et d'El Mander El
Kable, Province de Timi.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la D.P.A de Timi, il peut également être
téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20.000,00 (Vingt Mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
1 013 472,00000 (Un Million Treize mille quatre cent soixante-deux dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions
des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés Publics.

- Déposer par voie électronique, conformément à l'article 9 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances
n°1692-23 du 4 hja 1444 (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.

Les Qualifications minimales requises pour les entreprises sont :

* Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le
secteur, classe et qualification suivant :

Branches d'activité

Qualification existante

Classe Minimale

DREAM DE COIFFURE
ET ESTHÉTIQUE
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 12/02/2025 à Settat, il a été établi les statuts d'une société SARL AU.

-DÉNOMINATION : DREAM DE COIFFURE ET ESTHÉTIQUE SARL A.U
-OBJET : COIFFURE ET ESTHÉTIQUE. TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION
-SIEGE SOCIAL : SETTAT, RES LAAROUCI 04 3 EME ETAGE APPT N°08.
-CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS (Cent mille dirhams), divisé en 1000 parts de cent dirhams (100.000DHS) chacune.
-DURÉE : 99 ans.
-GERANCE ET SIGNATURE : M. HICHAM LAHIA pour une durée illimitée.

- Le dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de Première Instance de Settat le 19/03/2025 sous N° 104/2025, RC N° 8071. POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 2058/PA

STE ARIDOS

BOUKIDAREN SARL
Capital social : 100 000,00 dh divisé en 1 000 parts
Siège social : Douar Laazib
Imzouren Al hocima
RC : 1559

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 17/03/2025 a décidé :

- Nomination de M. AHA-HAOUI Zakaria, CNI n° ET805561 comme gérant de la société pour une durée illimitée.
- Acceptation de la démission de M. AZANOUN Nourdin de la gérance.
- Mise à jour des statuts de la société et changements statutaires corrélatifs.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al Hocima le 03 Mars 2025 sous le N° 105.

N° 2059/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
LARACHE

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ
N°06/DPETL/Lar 2025

Le 22 AVRIL 2025 à 11 H4 du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Larache, place Oued El Mahazine Larache à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

Étude d'exécution pour l'entretien et le renforcement de l'avenue Casablanca à la ville de Larache (Province de Larache)

Le dossier d'appel d'offres doit également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 000,00 dirhams, (Deux mille DHS).

L'estimation du coût des prestations : 102 000,00 dirhams, (Cent Deux

Mille DHS TTC). Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :
- déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles exigées par l'article 04 du règlement de consultation. Pour les concurrents installés au Maroc ils doivent fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) des certificats d'agrément : D4, D5 et D20.

N° 2060/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE
REGION SOUSS-MASSA
DELEGATION PROVINCIALE DE TATA
CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N° 08/2025/CHIPTATA
(Séance publique)

Le 30/04/2025 à 10h30, il sera procédé au siège du Centre Hospitalier Provincial de Tata, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DES EQUIPEMENTS BIOMEDICAUX INSTALLES AU SERVICE RADIOLOGIE DU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du Centre hospitalier Provincial de Tata, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3 900,00 Dh (Trois mille neuf cent Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 198 720 DHS (Cent quatre vingt dix huit mille sept cent vingt dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, et 34 du décret N° 2-22-431 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 2061/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE OUEZZANE
CERCLE OUEZZANE
CAIDAT SIDI REDOUANE
COMMUNE TERRITORIALE SIDI REDOUANE
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° : 01/2025

SEANCE PUBLIQUE
Le : 28/04/2025 à 11 h, il sera procédé dans le bureau de Mr le président de la Commune territoriale Sidi

Redouane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : ETUDE TECHNIQUE DES DIFFERENTS PROJETS A LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI REDOUANE

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 7 500,00 DH (Sept Mille Cinq Cent dirhams) TTC.
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (398 880,00 DH (Trois Cent Quatre-vingt-dix-huit Mille Huit Cent Quatre-vingts dirhams TTC). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 31, 32,33 et 34 du décret n° 2.22.431 relatif aux marchés publics.

LES CONCURRENTS DOIVENT :
• Déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de consultation.

N° 2062/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT
DIRECTION
DIRECTION

PROGRAMME PREVISIONNEL TRIENNAL MODIFICATIF N°06

Maître d'ouvrage : Commune de Settat

Année Budgétaire : 2025

Le programme prévisionnel des marchés que la commune de Settat envisage de lancer pour l'année budgétaire 2025 et les deux années suivantes 2026 et 2027 est présenté ci-après :

Au lieu de :

c) Prestations de service :

Année budgétaire 2025						
N°	DESIGNATIONS	LIEUX D'EXECUTION	ESTIMATION PREVISIONNELLE	MODE DE PASSATION	MOIS DE PUBLICATION	MARCHE RESERVE PME+JEI+UC+AE
15	Etude technique de voiries lot 3	Commune de Settat	600 000,00	A.O.O.N	Du 20/03/2025 Au 30/09/2025	
16	La gestion déléguée du souk hebdomadaire de Settat	Commune de Settat	600 000,00/Mois	Appel à la concurrence	Du 25/03/2025 Au 30/09/2025	

Devient :

c) Prestations de service :

Année budgétaire 2025						
N°	DESIGNATIONS	LIEUX D'EXECUTION	ESTIMATION PREVISIONNELLE	MODE DE PASSATION	MOIS DE PUBLICATION	MARCHE RESERVE PME+JEI+UC+AE
15	Etude technique de voiries lot 3	Commune de Settat	600 000,00	A.O.O.N	Du 20/03/2025 Au 30/09/2025	
16	La gestion déléguée du souk hebdomadaire de Settat	Commune de Settat	600 000,00/Mois	Appel à la concurrence	Du 25/03/2025 Au 30/09/2025	
17	L'étude architecturale et le suivi des travaux d'aménagement du souk hebdomadaire	Commune de Settat	13 000 000,00	CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE	Du 07/04/2025 Au 30/09/2025	

N° 2056/PA

الجمهورية المغربية
وزارة التربية الوطنية
والتعليم العالي والبحث العلمي
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
بجهة مكناس

Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
De la Région de Rabat-Salé-Kénitra
Direction provinciale de Kénitra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
SEANCE PUBLIQUE

Le Mercredi 30 Avril 2025, à 10h30 du matin il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du ministère de l'Éducation Nationale du préscolaire et du sport de Kénitra, site à rue Abdelaziz Boutaleb Mimosa -Kénitra, à l'ouverture des plis relatifs à appel d'offres ouvert national sur offres de prix suivants :

N° de l'appel d'offres	Objet	Estimation en DHS TTC
21SPDPK/2025	Études Techniques Et Suivi Des Travaux de réhabilitation et d'aménagement de : - 01 salle couverte, commune de Kénitra; - 01 complexe socio-sportif, commune de Kénitra; - 02 centres socio-sportifs type F, commune Souk Larbaa; - 01 centre socio-sportif type D, commune Aarbaou. Province de Kénitra. En Lot Unique.	80 000,00 dh TTC (quatre-vingts mille dirhams TTC).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 05. du règlement de consultation.

N° 2057/PA

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/03/2025 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes: DENOMINATION: «XIASANTE MAROC» SARL AU

OBJET: PROGRAMMATION, CONSEIL ET AUTRES ACTIVITES INFORMATIQUES LIÉES A LA SANTE

SIEGE SOCIAL: 45, RUE ABDELKADER MOUFTAKAR, ETAGE 2, APPT N°04, CASABLANCA.

DURÉE: 99 Années.

CAPITAL SOCIAL: Est fixé à 100.000,00 DHS, divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00 DHS chacune libérées en espèce et réparties comme suit:

• GLS21 SOFTWARE société par actions simplifiée: 1000 PARTS SOCIALES

TOTAL: 1000 PARTS SOCIALES

ANNEE SOCIALE: Commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

GERANCE: La société est gérée par MR ABDELGHANI SAROH pour une durée illimitée.

DEPOT LEGAL: Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 04/04/2025 sous le N°968024 et la société a été immatriculée au registre de commerce sous le numéro 670659

Pour Extraire et Mention LA GERANCE

N° 2063/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS

Direction provinciale
d'El Jadida

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE N°

04/CA/INV/2025

Le 30/04/2025, à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte pour: LES ETUDES ARCHITECTURALES ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE COLLEGIAT AL YASSAMINE A LA COMMUNE TERRITORIALE CHTOUKA, PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de: 7 500 000,00 DH H.T (Sept Million Cinq Cent Mille Dirhams Hors Taxes)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent:

- Soit déposer leurs plis contre récépissé à la Direction Provinciale du MENPS, AREF Casablanca-Settat d'El Jadida sis à 01 rue Victor Hugo.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau du maître d'ouvrage.
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale ouverte groupée au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architecturale ouverte simplifiée.

N° 2064/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS

ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA

Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°: 51J/INV/2025 du 30/04/2025 à 11h

Le 30/04/2025 à 11h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°: 51J/INV/2025 pour LES ETUDES TECHNIQUES ET LE SUIVI TOUTS CORPS D'ÉTAT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE COLLEGIAT AL YASSAMINE A LA COMMUNE TERRITORIALE CHTOUKA, PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 150 000,00 DHS (Cent Cinquante Mille Dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 3 000,00 DHS (Trois Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 2065/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS

ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA

Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°: 52J/INV/2025 pour LE CONTROLE TECHNIQUE ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE COLLEGIAT AL YASSAMINE A LA COMMUNE TERRITORIALE CHTOUKA, PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à

CIALE D'EL JADIDA

Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°: 52J/INV/2025 du 30/04/2025 à 12h

Le 30/04/2025 à 12h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N°: 52J/INV/2025 pour LE CONTROLE TECHNIQUE ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE COLLEGIAT AL YASSAMINE A LA COMMUNE TERRITORIALE CHTOUKA, PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 100 000,00 DHS (Cent Mille Dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 2 000,00 DHS (Deux Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 2066/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS

ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA

Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°: 53J/INV/2025 du 30/04/2025 à 13h

Le 30/04/2025 à 13h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N°: 53J/INV/2025 pour ÉTUDE GEOTECHNIQUE DES SOLS DE FONDATION, RÉCEPTION DES FONDS DE FOUILLES, CONTRÔLE DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE COLLEGIAT AL YASSAMINE A LA COMMUNE TERRITORIALE CHTOUKA, PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à

la somme de: 100 000,00 DHS (Cent Mille Dirhams). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 2 000,00 DHS (Deux Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 2067/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS

Direction provinciale d'El Jadida

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE N°

03J/CA/INV/2025

Le 05/05/2025, à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS, AREF Casablanca-Settat d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte pour: LES ETUDES ARCHITECTURALES ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE COLLEGIAT ANAS BNOU MALIK A LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI SMAIL, PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de: 7 500 000,00 DH H.T (Sept Million Cinq Cent Mille Dirhams Hors Taxes)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent:

- Soit déposer leurs plis contre récépissé à la Direction Provinciale du MENPS, AREF Casablanca-Settat d'El Jadida sis à 01 rue Victor Hugo.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau du maître d'ouvrage.
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale ouverte groupée au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architecturale ouverte simplifiée.

N° 2068/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS

ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA

Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°: 49J/INV/2025 du 05/05/2025 à 12h

Le 05/05/2025 à 12h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N°: 49J/INV/2025 pour LE CONTROLE TECHNIQUE ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE COLLEGIAT ANAS BNOU MALIK A LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI SMAIL, PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 100 000,00 DHS (Cent Mille Dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 2 000,00 DHS (Deux Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA

Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°: 48J/INV/2025 du 05/05/2025 à 11h

Le 05/05/2025 à 11h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°: 48J/INV/2025 pour LES ETUDES TECHNIQUES ET LE SUIVI TOUTS CORPS D'ÉTAT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE COLLEGIAT ANAS BNOU MALIK A LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI SMAIL, PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 150 000,00 DHS (Cent Cinquante Mille Dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 3 000,00 DHS (Trois Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 2069/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS

ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA

Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°: 50J/INV/2025 du 05/05/2025 à 13h

Le 05/05/2025 à 13h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N°: 50J/INV/2025 pour ÉTUDE GEOTECHNIQUE DES SOLS DE FONDATION, RÉCEPTION DES FONDS DE FOUILLES, CONTRÔLE DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE COLLEGIAT ANAS BNOU MALIK A LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI SMAIL, PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 100 000,00 DHS (Cent Mille Dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 2 000,00 DHS (Deux Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 2071/PA

www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 100 000,00 DHS (Cent Mille Dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 2 000,00 DHS (Deux Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 2070/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS

ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA

Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°: 50J/INV/2025 du 05/05/2025 à 13h

Le 05/05/2025 à 13h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N°: 50J/INV/2025 pour ÉTUDE GEOTECHNIQUE DES SOLS DE FONDATION, RÉCEPTION DES FONDS DE FOUILLES, CONTRÔLE DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE COLLEGIAT ANAS BNOU MALIK A LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI SMAIL, PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 100 000,00 DHS (Cent Mille Dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 2 000,00 DHS (Deux Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

FONDATAX
Conseil financier et fiscal
BEYOND TARGET
SARL
R.C.: 669825
CONSTITUTION

Au terme d'un acte ssp en date du 27 FEVRIER 2025, il a été institué une société à responsabilité limitée avec les caractéristiques suivantes :

1-Dénomination: **BEYOND TARGET**
2-Siège social : 26, AVENUE MERS SULTAN, ETAGE 1 APPT 3-CASA-BLANCA Activité: Activités des agences de publicité
4-Capital :

• **MR AYOUB RIZKI** fait apport en numéraire de la somme de 50.000 DH, divisée en 500 parts sociales de 100 DH chacune
• **MR MOHAMMED SANHAJI** fait apport en numéraire de la somme de 50.000 DH, divisée en 500 parts sociales de 100 DH chacune

5-Gérance:
• **MR AYOUB RIZKI** est désigné gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
6-l'exercice comptable débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

L'immatriculation au registre de commerce a été effectuée au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro de dépôt légal 965059 le 26/03/2025

N° 2071/PA

FONDATAX
Conseil financier et fiscal
SIGMATAX GLOBAL
MANUFACTURING
R.C.: 670411
CONSTITUTION

Au terme d'un acte ssp en date du 23 MARS 2025, il a été institué une société à responsabilité limitée à associé unique avec les caractéristiques suivantes :

1-Dénomination: **SIGMATAX GLOBAL MANUFACTURING**
2-Siège social : LOTISSEMENT KADIRIA LOT 38 ET 39 ARDT HAY HASSANI, CASABLANCA
Activité: Fabrication d'autres textiles techniques et industriels
4-Capital :

• **MR MOHAMED SAMI KERBOUÏE** fait apport en numéraire de la somme de 1.000.000 DH, divisée en 10 000 parts sociales de 100 DH chacune
5-Gérance:

• **MR MOHAMED SAMI KERBOUÏE** est désigné gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
6-l'exercice comptable débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

L'immatriculation au registre de commerce a été effectuée au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro de dépôt légal 965655 le 03/04/2025

N° 2072/PA

FONDATAX
Conseil financier et fiscal
TENTEN
R.C.: 670641
CONSTITUTION

Au terme d'un acte ssp en date du 27 MARS 2025, il a été institué une société à responsabilité limitée à associé unique avec les caractéristiques suivantes :

1-Dénomination: **TENTEN**
2-Siège social : LOTISSEMENT SMARA LOT 30 OULFA, CASABLANCA
Activité: Commerce de détail de matériels audio/vidéo
4-Capital :

• **MR ABDALSALAM KHAMIS RABHI BADAWI** fait apport en numéraire de la somme de 100.000 DH, divisée en 1000 parts sociales de 100 DH chacune
5-Gérance:

• **MR ABDALSALAM KHAMIS RABHI BADAWI** est désigné gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
6-l'exercice comptable débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

L'immatriculation au registre de commerce a été effectuée au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro de dépôt légal 965945 le 04/04/2025

N° 2073/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DRAA-TAFILALET
PROVINCE
D'ERRACHIDIA
CERCELE D'ERFOUD
CAIDAT

ARAB SABBAH ZIZ
COMMUNE D'ES-SIFA
Avis d'Appel d'offres ouvert National des prix N° :02 / 2025

Concernant : Travaux d'aménagement et réhabilitation de l'entrée principale, des chemins et pistes de la commune d'Es-sifa (1ère tranche)
Le : 30 avril 2025 à 10 heures, il sera procédé dans le bureau du président du conseil de la commune d'Es-sifa, sis à son siège, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert National des prix N° :02 / 2025.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrages est fixée à la somme de : 2.950.000,00 DH (Deux Million Neuf Cent Cinquante Mille dirhams)
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 59.000,00 DH (Cinquante Neuf mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des arti-

cles 30 à 40 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 4 du règlement de consultation.

N° 2074/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DRAA-TAFILALET
PROVINCE D'ERRACHIDIA
CERCELE D'ERFOUD
CAIDAT

ARAB SABBAH ZIZ
COMMUNE D'ES-SIFA
Avis d'appel d'offres ouvert National des prix N° :03/ 2025

Concernant : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PLACES DES KSOURS DE LA COMMUNE D'ES-SIFA (2ème tranche): KSIR SIFA, KSAR MONGARA, KSAR ZAOULIA BOUBEKRIA ET KSAR DOUAR

Le : 30 avril 2025 à 12h00, il sera procédé dans le bureau du président du conseil de la commune d'Es-sifa, sis à son siège, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert National des prix N° 03 / 2025.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrages est fixée à la somme de : 3.137.340,00 DH (Trois Million Cent Trente-sept Mille Trois Cent Quarante dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 62500,00 DH (Soixante-deux mille Cinq Cent dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 40 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 4 du règlement de consultation.

N° 2075/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE DE
BERKANE
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrages est fixée à la somme de : 2.950.000,00 DH (Deux Million Neuf Cent Cinquante Mille dirhams)
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 59.000,00 DH (Cinquante Neuf mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des arti-

NATIONAL
N° Ber 12/2025

Le Mercredi 30 Avril 2025 à Onze heure (11h00), il sera procédé, à la salle des réunions de l'annexe de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Berkane située au 1er étage du Centre d'Immatri-culation de Berkane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national N° 12/2025

sur offres de prix pour : TRAVAUX DE BALISAGE DE LA PLAGE DE SAIDIA (SAISON D'ESTIVAGE 2025) DANS LA PROVINCE DE BERKANE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois Cent Quatre-vingts Trois Mille Deux Cent Quatre-vingts Dirhams (383 280,00 DH).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Sept Mille Cinq Cents Dirhams (7 500,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 2076/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT
GENERAL

DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 04/INDH/2025

Le 30 / 04 / 2025 à 10 H, il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat général, sis au siège de la province de KHOURIBGA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° 04/INDH/2025 du 30 / 04 / 2025 pour :

REALISATION DES ESSAIS DE CONTROLE DE LA QUALITE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PISTES AUX COMMUNES TERRITORIALES SUIVANTES : M' FASSIS-B O U L A - N O U A R - O U L E D F T A T A - A I T A M M A R - O U L E D B O U H A D I - G N A D I Z - P R O V I N C E D E K H O U R I B G A

Le dossier de l'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à quarante-deux mille six cent Dirhams TTC (42.600,00 DH TTC).

-Le cautionnement provisoire est fixé à huit cent Dirhams (800,00 dh)
-Le contenu, la présenta-

tion ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics, et aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les candidats doivent : Déposer leurs dossiers par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation

N° 2078/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SEFROU
CERCELE D'EL MENZEL
CAIDAT D'ADREJ
COMMUNE
TAFAJIGHT

Avis d'appel d'offres ouvert national
Sur offres des prix N° :04/TAF/2025

Le 07 Mai 2025 à 12 heures, il sera procédé au bureau de Monsieur le Président du conseil communal sis au centre de la commune Tafajight, à l'ouverture des plis de l'appel d'offre national sur offres des prix relatif aux :

Travaux d'extension du réseau d'alimentation en eau potable par BORNE FONTAINES à la commune TAFAJIGHT Province de Sefrou (lot unique).

Le dossier peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent soixante-dix mille cent quarante-trois Dhs, zéro centimes (370.143,00 Dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Sept mille quatre cent dirhams (7400,00 dhs)

Le contenu, la prestation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 11 du règlement de consultation.

N° 2079/PA

Dissolution anticipée de la société

«FILAORG-SERV
NEGOCE» SARL RC
36823, Adresse : DHAR
LAMHALLA RUE B32
NR 18 OUJDA

Suite à l'Assemblée générale du 16/01/2025, il a été décidé :

• la dissolution de la société.

• la nomination d'EL FILALI HICHAM en qualité de liquidateur et lui conféré à cet effet les pouvoirs pour procéder à la liquidation de la société.

Le siège de liquidation est fixé à DHAR LAMHALLA RUE B32 NR 18 OUJDA. Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce d'Oujda sous n°793 en date du 06/03/2025.

N° 2080/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Agriculture, de la
pêche Maritime, du
Développement Rural et
des Eaux et Forêts
Direction Régionale de
l'Agriculture de
Casablanca-Settat
Direction Provinciale de
l'Agriculture
de Berrechid
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERTES
SIMPLIFIÉES

N° 09/2025/DPA/BERRECHID DU
21/04/2025 à 10h30
(SEANCE PUBLIQUE)
Le 21/04/2025 à 10h30, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Berrechid sise à n° : 5 boulevard Mohammed V, quartier Elyousser, Berrechid, à l'ouverture des

plis relatifs à l'appel d'offre ouvert simplifié n° 09/2025/DPA/BERRECHID relatif à : Etude de faisabilité technico-économique pour l'installation d'une unité du poulet fermier au profit de la coopérative Amal Ouled Mbarek relevant de la commune territoriale de Laghniyine, dans le cadre du projet de l'agriculture solidaire nouvelle génération «Intensification durable des systèmes de production et promotion de l'entrepreneuriat des jeunes au niveau de la commune territoriale de Laghniyine, Province de Berrechid».

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : QUARANTE CINQ MILLE ET QUATRE CENT DIRMHAMS TOUTES TAXES COMPRISES (45 400,00 DIRMHAMS).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de NEUF CENT DIRMHAMS (900,00 DHS). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2 - 22 - 431 du 15 chaïbane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leur dossier par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse

: www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°08 du règlement de consultation.
N° 2081/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Agriculture, de la
pêche Maritime, du
Développement Rural et
des Eaux et Forêts
Direction Régionale de
l'Agriculture de
Casablanca-Settat
Direction Provinciale de
l'Agriculture
de Berrechid
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERTES
NATIONAL SUR
OFFRES DE PRIX
N° 10/2025/DPA/BERRECHID DU
05/05/2025 à 10h00
(SEANCE PUBLIQUE)

Le 05/05/2025 à 10h00, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Berrechid sise à n° : 5 boulevard Mohammed V, quartier Elyousser, Berrechid, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre national sur offres de prix n° 10/2025/DPA/BERRECHID relatif à : Acquisition et fourniture du matériel agricole au profit de la coopérative de service relevant de la commune territoriale de Laghniyine, dans le cadre du projet de l'agriculture Solidaire Nouvelle Génération « Intensification durable des systèmes de production et promotion de l'entrepreneuriat des jeunes au niveau de la commune territoriale

de Laghniyine, Province de Berrechid».

Laghniyine, Province de Berrechid».

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : NEUF CENT VINGT-HUIT MILLE DIRMHAMS TOUTES TAXES COMPRISES (928.000,00 DIRMHAMS).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme

de QUINZE MILLE DIRMHAMS (15.000,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2 - 22 - 431 du 15 chaïbane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leur dossier par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les prospectus, notices ou

autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés dans le bureau d'ordre de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Berrechid au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis avant 16h ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°10 du règlement de consultation.

N° 2082/PA

AVIS RECTIFICATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
N° 07/2025/DPA/TZ/SAHA

Il est porté à la connaissance des concurrents que l'A.A.O national N° 07/2025/DPA/TZ/SAHA du 28 Avril 2025 à 10 H, Publié au journal (Libération N° 10472 du 27 Mars 2025), a connu un rectification comme suit :

• AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS NATIONAL
• La mention (Réserve à la petite et moyenne entreprise nationale) est insérée.

Le reste sans changement.

Veuillez télécharger la version du Dossier d'appel d'offres complet dûment rectifiée au niveau du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

N° 2083/PA

Horaires des trains

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

N° des trains	Marrakech	Benguerdj	Settat	Berrechid	Casa Driss	Casa Hassan	Aln Hassan	Mohammediya	Robert Aguil	Robert Villa	Sah	Sah Tadmouk	Essra	Sah Agadir	Sah Marrakech	Sah Casablanca	Sah Fes
1719																	
001																	
002	6:50	7:30	8:00	8:30	9:00	9:30	10:00	10:30	11:00	11:30	12:00	12:30	13:00	13:30	14:00	14:30	15:00
003	7:50	8:30	9:00	9:30	10:00	10:30	11:00	11:30	12:00	12:30	13:00	13:30	14:00	14:30	15:00	15:30	16:00
004	8:50	9:30	10:00	10:30	11:00	11:30	12:00	12:30	13:00	13:30	14:00	14:30	15:00	15:30	16:00	16:30	17:00
005	9:50	10:30	11:00	11:30	12:00	12:30	13:00	13:30	14:00	14:30	15:00	15:30	16:00	16:30	17:00	17:30	18:00
006	10:50	11:30	12:00	12:30	13:00	13:30	14:00	14:30	15:00	15:30	16:00	16:30	17:00	17:30	18:00	18:30	19:00
007	11:50	12:30	13:00	13:30	14:00	14:30	15:00	15:30	16:00	16:30	17:00	17:30	18:00	18:30	19:00	19:30	20:00
008	12:50	13:30	14:00	14:30	15:00	15:30	16:00	16:30	17:00	17:30	18:00	18:30	19:00	19:30	20:00	20:30	21:00
009	13:50	14:30	15:00	15:30	16:00	16:30	17:00	17:30	18:00	18:30	19:00	19:30	20:00	20:30	21:00	21:30	22:00
010	14:50	15:30	16:00	16:30	17:00	17:30	18:00	18:30	19:00	19:30	20:00	20:30	21:00	21:30	22:00	22:30	23:00
011	15:50	16:30	17:00	17:30	18:00	18:30	19:00	19:30	20:00	20:30	21:00	21:30	22:00	22:30	23:00	23:30	24:00
012	16:50	17:30	18:00	18:30	19:00	19:30	20:00	20:30	21:00	21:30	22:00	22:30	23:00	23:30	24:00	24:30	25:00
013	17:50	18:30	19:00	19:30	20:00	20:30	21:00	21:30	22:00	22:30	23:00	23:30	24:00	24:30	25:00	25:30	26:00
014	18:50	19:30	20:00	20:30	21:00	21:30	22:00	22:30	23:00	23:30	24:00	24:30	25:00	25:30	26:00	26:30	27:00
015	19:50	20:30	21:00	21:30	22:00	22:30	23:00	23:30	24:00	24:30	25:00	25:30	26:00	26:30	27:00	27:30	28:00
016	20:50	21:30	22:00	22:30	23:00	23:30	24:00	24:30	25:00	25:30	26:00	26:30	27:00	27:30	28:00	28:30	29:00
017	21:50	22:30	23:00	23:30	24:00	24:30	25:00	25:30	26:00	26:30	27:00	27:30	28:00	28:30	29:00	29:30	30:00

SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

N° des trains	Fes	Aln Hassan	Benguerdj	Settat	Berrechid	Casa Driss	Casa Hassan	Aln Hassan	Mohammediya	Robert Aguil	Robert Villa	Sah	Sah Tadmouk	Essra	Sah Agadir	Sah Marrakech	Sah Casablanca
1720																	
001	6:50	7:30	8:00	8:30	9:00	9:30	10:00	10:30	11:00	11:30	12:00	12:30	13:00	13:30	14:00	14:30	15:00
002	7:50	8:30	9:00	9:30	10:00	10:30	11:00	11:30	12:00	12:30	13:00	13:30	14:00	14:30	15:00	15:30	16:00
003	8:50	9:30	10:00	10:30	11:00	11:30	12:00	12:30	13:00	13:30	14:00	14:30	15:00	15:30	16:00	16:30	17:00
004	9:50	10:30	11:00	11:30	12:00	12:30	13:00	13:30	14:00	14:30	15:00	15:30	16:00	16:30	17:00	17:30	18:00
005	10:50	11:30	12:00	12:30	13:00	13:30	14:00	14:30	15:00	15:30	16:00	16:30	17:00	17:30	18:00	18:30	19:00
006	11:50	12:30	13:00	13:30	14:00	14:30	15:00	15:30	16:00	16:30	17:00	17:30	18:00	18:30	19:00	19:30	20:00
007	12:50	13:30	14:00	14:30	15:00	15:30	16:00	16:30	17:00	17:30	18:00	18:30	19:00	19:30	20:00	20:30	21:00
008	13:50	14:30	15:00	15:30	16:00	16:30	17:00	17:30	18:00	18:30	19:00	19:30	20:00	20:30	21:00	21:30	22:00
009	14:50	15:30	16:00	16:30	17:00	17:30	18:00	18:30	19:00	19:30	20:00	20:30	21:00	21:30	22:00	22:30	23:00
010	15:50	16:30	17:00	17:30	18:00	18:30	19:00	19:30	20:00	20:30	21:00	21:30	22:00	22:30	23:00	23:30	24:00
011	16:50	17:30	18:00	18:30	19:00	19:30	20:00	20:30	21:00	21:30	22:00	22:30	23:00	23:30	24:00	24:30	25:00
012	17:50	18:30	19:00	19:30	20:00	20:30	21:00	21:30	22:00	22:30	23:00	23:30	24:00	24:30	25:00	25:30	26:00
013	18:50	19:30	20:00	20:30	21:00	21:30	22:00	22:30	23:00	23:30	24:00	24:30	25:00	25:30	26:00	26:30	27:00
014	19:50	20:30	21:00	21:30	22:00	22:30	23:00	23:30	24:00	24:30	25:00	25:30	26:00	26:30	27:00	27:30	28:00
015	20:50	21:30	22:00	22:30	23:00	23:30	24:00	24:30	25:00	25:30	26:00	26:30	27:00	27:30	28:00	28:30	29:00
016	21:50	22:30	23:00	23:30	24:00	24:30	25:00	25:30	26:00	26:30	27:00	27:30	28:00	28:30	29:00	29:30	30:00

Trains ne circulant pas les Dimanches et les jours fériés

En kiosque ou sur le web

Votre soutien, Notre avenir

La presse
marocaine aux
premiers rangs
sur tous les
fronts

L'information par les professionnels:
rempart contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



© Myriem Kinnich

Portrait



Russell Brand

La chute d'un provocateur aux millions de fans

Dans ses vidéos passionnées sur les réseaux sociaux, cet adepte des théories du complot, anti-vaccin, vegan et pratiquant la méditation, dénonce les atteintes aux libertés au nom du Covid, les médias traditionnels, les politiques, raconte un avenir aux allures d'apocalypse

Il était le comédien provocateur par excellence, avant de se transformer en gourou complotiste: inculpé pour viol et agressions sexuelles, le Britannique Russell Brand reste très populaire sur les réseaux sociaux, avec des millions d'abonnés fascinés par son énergie magnétique.

Brand, qui a toujours nié les accusations émanant de plusieurs femmes, compte 6,8 millions d'abonnés sur YouTube, 11,3 millions sur X (ex-Twitter), 4,8 millions sur Instagram et 2 millions sur la plateforme Rumble, prisée par les théoriciens du complot.

Cet homme de 49 ans, aux faux airs de Christ au regard noir exalté, a été inculpé pour des faits présumés commis entre 1999 et 2005 sur quatre femmes, selon la police de Londres.

Il affirme n'avoir eu que des relations consenties, même s'il a admis avoir été à une période "très, très dévergondé".

Longtemps, il a été surtout connu pour ses shows aux plaisanteries hyper-sexualisées, star de la télévision et la radio britanniques des années 2000, pour lequel rien n'était trop outrancier ou

provocateur.

Lui-même s'est vanté de multiples relations sexuelles, évoquant plus de 1.000 aventures avec des femmes.

Passionné de comédie depuis son adolescence, il démarre sur MTV à 25 ans, d'où il est renvoyé pour s'être déguisé en Oussama ben Laden au lendemain des attentats du 11-Septembre et avoir invité son dealer dans les studios.

En 2002, il a un premier show sur une radio de rock, démarre trois ans plus tard son "Russell Brand Show" sur BBC Radio 6, puis est transféré sur BBC 2. Il démissionne en 2008 après un coup de téléphone jugé obscène à l'antenne, qui génère des milliers de plaintes.

En parallèle, il présente en tournée son propre show, nourri des turbulences de sa vie privée, et joue dans des séries télévisées.

Il présente aussi "Big Brother" pendant des années à la télévision britannique, écrit des chroniques pour le Guardian, et deux autobiographies en 2007 et 2010, évoquant notamment sa cure de désintoxication en 2005 aux États-Unis pour addiction sexuelle et ses

problèmes avec la drogue.

Son style vestimentaire, sa coiffure et son maquillage, ses provocations et plaisanteries hyper-sexuelles peuvent horrifier, mais les audiences sont là.

Il part pour Hollywood, tourne quelques films dont le plus célèbre reste "Sans Sarah rien ne va" (2008).

Il épouse la chanteuse américaine Katy Perry en 2009, mariage auquel il mettra fin par un SMS 14 mois plus tard. Dans une interview à Vogue en 2013, Katy Perry évoquait un "homme magique", drôle, mais aussi "très contrôlant" et une "vérité" cachée justifiant la fin de leur mariage.

Il a ensuite une relation d'un an avec Jemima Goldsmith, fille du milliardaire James Goldsmith.

Russell Brand est depuis remarié à une blogueuse, Laura Brand née Gallacher, avec laquelle il a eu trois enfants.

Dans ses vidéos passionnées sur les réseaux sociaux, qui engrangent souvent des millions de vues, cet adepte des théories du complot, anti-vaccin, vegan et pratiquant la méditation, dénonce les at-

teintes aux libertés au nom du Covid, les médias traditionnels, les politiques, raconte un avenir aux allures d'apocalypse. Il y donne aussi des conseils conjugaux ou de bien-être.

En septembre 2023, quand les accusations se sont multipliées, la plateforme YouTube a annoncé qu'elle arrêterait la monétisation de sa chaîne.

La BBC a également annoncé qu'elle retirait certains contenus de sa plateforme après les accusations le visant, notamment pour viol.

La Met police a ouvert une enquête fin 2023 après les révélations de l'hebdomadaire Sunday Times et de la chaîne de télévision Channel 4 relayant les accusations de quatre femmes contre lui, l'une concernant un viol et les autres des agressions sexuelles et des violences psychologiques.

La police a ensuite reçu "un certain nombre d'accusations" d'agression sexuelle, portant sur des faits "non récents".

Le comédien est en outre visé par une plainte déposée en 2023 à New York pour des agressions sexuelles présumées en 2010 sur le tournage d'un film.

Sport

CAN U17 : L'EN s'offre la Tanzanie et les quarts de finale



La sélection marocaine s'est qualifiée, dimanche, pour les quarts de finale de la Coupe d'Afrique des nations des moins de 17 ans de football (CAN U17), synonyme d'une participation au Mondial qatari, en battant l'équipe de la Tanzanie par 3 buts à 0, lors de la troisième journée du groupe A.

Ilies Belmokhtar a ouvert le score à la 76e minute, alors qu'Abdellah Ouazane a corsé l'addition par un doublé (81e, 84e), permettant à l'équipe marocaine de terminer en tête de son groupe, avec 7 points et de dépasser au goal average la Zambie, qui a battu l'Ouganda par 2 buts à 1 dans l'autre match du groupe joué au stade Larbi Zaouli à Casablanca. Les buts de cette rencontre

ont été inscrits par Kelvin Chipelu (20e) et Billy Daka (86e) pour la Zambie et Elvis Torach (49e), pour l'Ouganda.

Face à des Tanzaniens ultra défensifs, les Lionceaux de l'Atlas ont longtemps peiné avant de faire sauter le verrou de la zone adverse et s'assurer une victoire haut la main.

Les joueurs marocains se sont rués sur la zone adverse à la recherche d'une ouverture de score précoce qui leur permettrait de négocier la partie sous de meilleurs auspices. Toutefois, l'équipe nationale a peine à trouver la faille devant une défense tanzanienne bien organisée et sur une série de tentatives, seul Ziyad Baha a été très proche des buts en première mi-temps, quand il

s'est joué des défenseurs et s'est trouvé face à face avec le gardien, mais sans parvenir à le tromper (10e).

Pire encore, les Tanzaniens étaient sur le point de surprendre la défense marocaine quand Abel Samson, servi par un long ballon en profondeur, pénètre dans la surface de réparation et tente un tir croisé qu'il rate sous la pression du gardien Chouaib Bellarouch et du défenseur Nassim El Massoudi.

De retour des vestiaires, l'équipe nationale a accentué sa pression et s'est montrée plus dangereuse, mais les joueurs sombrent souvent dans une précipitation qui a affecté la qualité de la finition des attaques.

Après moultes tentatives, les Nationaux arrivent enfin à trouver la voie des buts : A la 76e minute, Belmokhtar ouvre le score de la tête, sur un centre de Ouazane. Six minutes plus tard (82e), les deux joueurs renversent les rôles et c'est Ouazane qui double la marque sur un coup de tête, suite à un centre de Belmokhtar. Le même Ouazane s'illustre et met les siens à l'abri, sur un coup franc brillamment botté (84e).

Douze équipes se disputent le titre de cette compétition qui sert également de tournoi qualificatif pour la Coupe du monde U-17 de la FIFA, prévue plus tard dans l'année au Qatar.

Les deux premières équipes de chaque groupe obtiennent leur qualification pour les quarts de finale ainsi que pour la Coupe du monde. Les deux dernières places qualificatives pour le Mondial seront attribuées à l'issue de matches de barrage entre les équipes ayant terminé troisièmes de leur groupe.

Nabil Baha : Il faut plus d'efforts pour espérer glaner le titre

La sélection marocaine doit déployer davantage d'efforts pour espérer remporter la Coupe d'Afrique des nations des moins de 17 ans de football (CAN U17), d'autant plus qu'elle aura affaire à des équipes fortes, a indiqué, dimanche à Mohammedia, le sélectionneur national Nabil Baha.

Le plus dur reste à faire face à des adversaires de plus gros calibre par rapport à ceux de la phase de poules, a relevé Baha lors de la conférence de presse tenue suite à la victoire du Maroc face à la Tanzanie (3-0) lors de la troisième journée du groupe A, synonyme de qualification aux quarts de finale de la CAN U17 et au Mondial prévu à Qatar.

Il faut néanmoins faire confiance aux joueurs qui ont fait montre de talent et de haut niveau, notamment en compartiment offensif, a souligné Baha.

Revenant sur le match contre la Tanzanie, le coach national a indiqué que ce type de rencontres exige de la patience et de la persévérance jusqu'au sifflet final, ajoutant que la victoire était primordiale pour se qualifier en tant que leader du groupe.

Baha a également fait savoir qu'il a incité les joueurs, pendant la pause, à hausser le rythme, à s'engager davantage et à mettre à profit leur technicité pour décrocher les trois points de la victoire, affirmant qu'il est fier du rendement de ses poulains lors de la deuxième mi-temps.

De son côté, l'entraîneur de la Tanzanie, Elieneza Nsanzanzu a indiqué que l'équipe marocaine est très organisée à tous les compartiments et dispose de joueurs talentueux.

Pour lui, les joueurs tanzaniens ont tiré les enseignements de leur participation, en se mesurant à des sélections fortes et à des joueurs de haut niveau.

Au terme du premier tour, l'équipe marocaine termine en tête du groupe A, avec 7 points, dépassant au goal average la Zambie, qui a battu l'Ouganda par 2 buts à 1 dans l'autre match du groupe joué au stade Larbi Zaouli à Casablanca.

En quart de finale, les Lionceaux de l'Atlas affronteront l'équipe sud-africaine jeudi prochain (20h00) au stade El Bahir à Mohammedia.

LDC Afrique

L'ASFAR affrontera, ce mardi à partir de 20 heures au stade d'honneur à Meknès, le club égyptien de Pyramids pour le compte du match retour des quarts de finale de la Ligue africaine des clubs champions.

Lors du match aller disputé il y a une semaine au Caire, la formation égyptienne, qui compte dans ses rangs deux joueurs marocains Mohamed Chibi et Walid Regragui, s'était imposée sur le large score de 4 à 1.

Le retour s'annonce délicat pour les Militaires tenus de remonter le handicap de trois buts de retard en vue de pouvoir poursuivre l'aventure en Ligue africaine des champions.

Coupe du Trône

Voici les résultats des matchs joués ce week-end pour le compte des huitièmes de finale de la Coupe du Trône de football 2023-2024 (les équipes précédées de la lettre "q" sont qualifiées en quarts) :

- (q) Moghreb de Tétouan - Wydad Casablanca 1 - 0
- JS Soualem - (q) Olympic Safi 4 - 5 t.a.b
- (q) USM Oujda - Raja Casablanca 2 - 1 a.p
- Yousoufia Berrechid - (q) Stade Marocain 0 - 1
- Tihad Sport - (q) Union Sportive Touarga 0 - 2
- (q) Olympique Khouribga - Hassania Agadir 2 - 1

Matches reportés
A noter que les matches AS FAR - Renaissance Zemama et Kawkab Marrakech - Renaissance Berkane ont été reportés.

L'Italien Luciano Darderi remporte la 39^{ème} édition du Grand Prix Hassan II de tennis

L'italien Luciano Darderi a remporté, dimanche à Marrakech, la 39^{ème} édition du Grand Prix Hassan II de tennis en battant en finale le Néerlandais Tallon Griekspoor.

Darderi, qui succède à son compatriote Matteo Berrettini, s'est offert le titre de ce tournoi sur terre battue à l'issue d'un match très serré qui s'est soldé sur le score de 2 sets à 0 (7-6, 7-6).

Griekspoor, tête de série n°1, n'est jamais parvenu à imposer son style de jeu tout au long de la rencontre, qui a duré plus de 2 heures face au joueur italien, tête de série n°7, qui s'est montré très concentré depuis le début du match.

Luciano Darderi, qui a décroché son premier titre au Grand Prix Hassan II de tennis, avait validé samedi son billet pour la finale après sa victoire en demi-finale face au tennisman espagnol Roberto Carballés Baena, tête de série n°5 du tournoi, en deux sets (6-3, 6-2).

De son côté, Griekspoor a décroché son ticket pour la finale en s'imposant face au Polonais Kamil Majchrzak, révélation de cette



édition, sur le score de deux sets à 0 (7-5, 7-6).

Dans une déclaration à la presse, Luciano Darderi s'est réjoui de ce premier sacre au Grand Prix Hassan II de tennis.

Il a également reconnu le grand rôle joué par les supporters marocains et italiens qui l'ont encouragé tout au long de ce match très disputé et équilibré.

Pour sa part, le directeur du tournoi, Hicham Arazzi, a souligné que la finale a opposé

deux joueurs exceptionnels qui ont offert un spectacle divertissant devant une foule nombreuse, qui s'est déplacée au court central du Royal Tennis Club de Marrakech (RTCMA), notant que ce tournoi est devenu un rendez-vous incontournable eu égard à la participation de joueurs de classe mondiale.

La finale s'est déroulée en présence du ministre de l'Éducation nationale, du Préso-laire et des Sports, Mohamed Saad Berrada, du wali de la région Marrakech-Safi, gouverneur de la préfecture de Marrakech, Farid Chourak, du président de la Fédération Royale marocaine de tennis, Fayçal Laraïchi, ainsi que de plusieurs personnalités civiles et militaires.

Placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la 39^{ème} édition du Grand Prix Hassan II de tennis, disputée sur les courts du RTCMA, a connu la participation de tennismen de renom pour une compétition intense sur terre battue.

Seul tournoi ATP 250 en Afrique, le Grand Prix Hassan II réunit chaque année des joueurs de classe mondiale, qui s'affrontent pour décrocher ce titre prestigieux.

Au Pakistan, des glaciers artificiels pour alimenter les vallées en eau

Ils vivent au pied de montagnes blanches par le gel toute l'année et pourtant ils manquent d'eau. Les habitants du nord pakistanais ont trouvé la solution à ce paradoxe, aggravé par le changement climatique, en fabriquant leurs propres réservoirs gelés.

Dans le Gilgit-Baltistan, où culmine le K2, deuxième sommet du monde après l'Everest, les rivières coulent rarement.

A cette altitude, la pluie est rare, et la fonte des glaciers ne les alimente qu'en été. Le reste de l'année, la neige avant abondante - pourvoyait aux besoins mais les effets du changement climatique ont drastiquement réduit sa quantité.

Pour irriguer malgré tout leurs vergers de pommes et d'abricots, à 2.600 mètres d'altitude, les agriculteurs de cette vallée de Skardu ont cherché des idées sur internet.

"On a découvert les glaciers artificiels sur YouTube", raconte à l'AFP Ghulam Haider Hashmi. "On a regardé les vidéos de Sonam Wangchuk", défenseur de l'environnement dans le Ladakh indien, à moins de 200 kilomètres de là.

Cet ingénieur a développé il y a une dizaine d'années une technique pour former ces hauts tas de glace dont la forme rappelle les temples boud-

distes, les "stupas" comme on les appelle en Inde.

Pour créer un "stupa de glace", il faut amener l'eau vers les villages en contrebas. Puis, la garder dans des tuyaux. Et, enfin, "la propulser pour qu'elle gèle en l'air quand les températures sont négatives et créer ainsi des tours de glace", explique Zakir Hussain Zakir, professeur à l'Université du Baltistan.

Le Gilgit-Baltistan compte 13.000 glaciers -soit plus qu'aucun autre pays sur terre en dehors des terres polaires.

Mais, au printemps, l'eau qui dévale vers les villages "vient principalement de la fonte des neiges", explique à l'AFP Sher Muhammad, chercheur au Centre international pour un développement intégré en montagne (Icimod).

La neige fondue "contribue six à sept fois plus au flux hydrique annuel que la fonte des glaciers, mais ces dernières années ont été plutôt sèches", poursuit ce spécialiste de l'impact du changement climatique dans la chaîne montagneuse Hindu Kush-Himalaya, qui va de l'Afghanistan à la Birmanie.

C'est pour lutter contre cette "sécheresse" que les premiers stupas de glace sont apparus en 2018 au Gilgit-Baltistan.

Aujourd'hui, plus de 20 villages en



fabriquent chaque hiver et "plus de 16.000 habitants ont accès à de l'eau sans avoir eu besoin de construire de réservoirs ou de citernes", se félicite Rashid-ud-Din, responsable provincial de GLOF-2, un plan de l'ONU et du Pakistan pour atténuer les effets du changement climatique.

Dans le village de Hussain Abad, cette année, huit stupas ont été fabriqués, c'est-à-dire environ 20 millions de litres d'eau emprisonnés dans la glace, rapporte Mohammed Raza, agriculteur.

Depuis que ces réservoirs à ciel ouvert sont apparus sur les pentes du Karakoram, assure-t-il, "nous n'avons

plus de pénurie d'eau pendant les semences".

"Avant, on devait attendre que les glaciers fondent en juin pour avoir de l'eau, les stupas ont sauvé nos champs", assure Ali Kazim, lui aussi agriculteur dans la vallée.

Avant les stupas, surtout, "on plantait nos semences en mai", raconte Bachir Ahmed, 26 ans. Et "on avait une seule saison agricole alors que maintenant on peut planter deux ou trois fois" dans l'année.

Un enthousiasme que le chercheur Sher Muhammad nuance: "Avec des températures plus basses, il fallait planter plus tard dans l'année.

Maintenant que les températures remontent plus tôt, les agriculteurs plantent plus tôt, mais cela affecte forcément la qualité" des récoltes, prévient-il.

Déjà, les scientifiques alertent sur le fait qu'au Pakistan, l'augmentation de la température est deux fois plus rapide que la moyenne mondiale.

A travers le monde, les glaciers fondent. Et malgré l'exceptionnelle résistance des bancs de glace du Karakoram, le risque d'inondations subites et de diminution des réserves en eau est réel sur le long terme.

La question de l'eau est particulièrement sensible dans le pays, le 15ème le plus en pénurie hydrique au monde, selon l'ONU.

Ses 240 millions d'habitants vivent sur un territoire à 80% aride ou semi-aride et dépendent pour plus des trois-quarts de leur eau de fleuves et de rivières prenant leur source dans les pays voisins.

"Face au changement climatique, il n'y a ni riches ni pauvres, ni urbains ni ruraux, c'est le monde entier qui est devenu vulnérable", lance Yassir Parvi, 24 ans.

"Dans notre village, on a décidé de tenter notre chance avec les stupas de glace", poursuit ce cultivateur de pommes de terre, de blé et d'orge.

Recettes

Tarte au chocolat



Pour la pâte

1 pâte sablée
Pour la garniture
500 g de crème liquide
300 g de chocolat noir pâtisseries
2 oeufs

Préparation :

1- Garnissez un moule avec la pâte sablée et faites-la cuire à blanc (sans garniture) à 170°C de 30 à 35 minutes. Adaptez le temps de cuisson selon votre four, certains ne nécessitent qu'une vingtaine de minutes.

Laissez le four en route pour la cuisson de la tarte garnie.

2- Faites fondre le chocolat au four à micro-ondes ou au bain-marie.

Quand les 3/4 sont fondus, lissez hors du feu.

Ajoutez les oeufs au chocolat et mélangez bien.

Ajoutez la crème liquide au mélange et mélangez bien. Le mélange va épaissir car le chocolat est encore un peu chaud.

3- Versez la crème au chocolat sur le fond de tarte, lissez la surface puis enfournez toujours à 170°C ou Th.6 pendant une quinzaine de minutes. Le mélange doit être pris.

Dégustez-la à peine tiède.

Elevage: Le recours aux antibiotiques pourrait croître de 30% d'ici 2040

Le recours aux antibiotiques dans l'élevage pourrait augmenter de près de 30% d'ici 2040 dans le monde, faute d'actions ciblées pour accroître la productivité du bétail, souligne une étude parue mardi dans Nature Communications.

Au rythme actuel et si rien n'est fait, l'usage global de ces médicaments pourrait passer à près de 143.500 tonnes en 2040, soit +29,5% par rapport à 2019.

A l'inverse, "des gains de productivité stratégiques dans les systèmes d'élevage pourraient permettre de diviser par deux (jusqu'à 57%) le recours attendu aux antibiotiques", indiquent les chercheurs issus de la FAO et de l'Université de Zurich.

Ces gains pourront venir d'actions sur la santé animale (prévention, surveillance...), de meilleures pratiques et une plus grande efficacité dans la production, permettant de réduire le nombre de têtes plutôt qu'augmenter les cheptels. Ils pourraient permettre de ramener le recours aux antibiotiques à 62.000 tonnes annuelles, estime l'étude.

La lutte contre l'antibiorésistance

- la résistance des bactéries aux antibiotiques - est un sujet majeur de santé publique.

En 2024, les Etats du monde ont, via la déclaration de l'Assemblée gé-

nérale des Nations unies, appelé à réduire significativement le recours à ces traitements dans les systèmes agroalimentaires, leur usage récurrent réduisant toujours plus leur efficacité.

